

Le Grazacois



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 3
Actualités	page 4
Transports et Mobilité	page 9
Vie municipale	page 12
Travaux et inaugurations	page 19
La Vie à Grazac	page 24
Etat civil	page 38
Au-delà de Grazac	page 39
Informations utiles	page 46



GRAZAC
31190

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/12/2024

OBJET :

N° 2024 - 95

Solidarité avec la population de Mayotte

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DEMESSANCE Christophe, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme SAJDAK Sophie, M. DAROLLES Cédric, M. PARTINICO Jérémie, Mme FLOURY Clara.

EXCUSÉS : M. DA SILVA CORREIA Manuel (pouvoir donné à Mme MESPLES Magali), M. STRAUS Christophe (pouvoir donné à Mme BRUNANCHON Annie), M. GARRIGUES Jean-Luc (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc)

Monsieur NAYRAC Philippe a été élu secrétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de GRAZAC -31190 tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de GRAZAC- 31190 contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 802 € correspondant à 1€ par habitant de la commune à la Croix Rouge dont l'adresse du siège social est 9 Rue Didot 75694 PARIS Cedex 14.

Après avoir entendu ce rapport de Monsieur de Maire, le Conseil Municipal :

- D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 2024/12/28
Reçu en préfecture le 2024/12/28
Publié le
ID : 031-21510231-20241218-DEL202495-DE

Reçu par Lefebvre



Le mot du Maire



Grazacoises, Grazacois,

Chères et chers amis,

Il m'est impossible de commencer cet édito sans que mes premières pensées aillent vers les Mahorais, tous les Mahorais. Face à un tel phénomène météorologique, quand plus un endroit n'est épargné, où se réfugier, comment protéger sa famille, ses enfants et toutes les personnes vulnérables, suspendu à la chance d'être épargné ? N'est-ce pas un sentiment de « fin du monde » ?

Alors, comprenons la colère quand un 1^{er} ministre préfère assister à son conseil municipal, à Pau, reniant ce qu'il a lui-même voté et fait voter (loi sur le non cumul des mandats), cela exprime que sa priorité serait d'accepter le cumul des mandats ; allez comprendre ? Or être premier Ministre n'est-ce pas justement de s'assurer d'une disponibilité prioritaire aux besoins de la nation, de toute la Nation, à moins que Mayotte, département Français, ne soit que de seconde zone... voire hors territoire national.

Mais à quoi bon ce « coup de gueule » qui n'a que peu d'intérêt. Notre Président est allé essuyer les plâtres de ses promesses non tenues d'il y a 7 ans, jusqu'à soutenir que sur cette île l'effort d'investissement a été bien supérieur que dans n'importe lequel des territoires Français... A-t-il déjà oublié les travaux sur la Cathédrale Notre Dame ? (Prioritaires ?) ... La France des Cathédrales semble supérieure aux nécessités du quotidien, encore plus quand on est Mahorais. En 2025, les Mahorais vivent encore sans eau potable ou distribuée de façon parcimonieuse. Et à peine parti de ce tumulte, voilà notre Président à Djibouti faire agapes. Que ne pourrions-nous lui dire en face : « vous auriez pu reporter de quelques jours voire semaines les festins à Djibouti ; 6 tonnes de victuailles festives livrées depuis l'Elysée... quel affront aux Mahorais affamés et abandonnés que vous veniez de quitter ? »

Mais tout cela n'est-il pas dans la logique du séisme politique vécu en France : dissolution, négation totale des résultats des urnes, continuation obstinée des mêmes politiques, avec toujours les mêmes objectifs : « rester au service des plus fortunés... des plus grandes fortunes... », et toujours avec les prétextes les plus fallacieux possibles...

Un contraste incommensurable avec l'engouement et la joie populaire des JO 2024 à Paris et dans bien des villes Françaises. Loin les critiques acerbes assénées depuis des années dans les médias ; loin des commentaires de certains journalistes (très majoritaires) et leur morve de 1^{er} de la classe qui savent tout sur tout, toujours prêts à tout « dézinguer » et nous entraîner vers les abysses de leurs incompétences... Notre Pays n'a que peu d'intérêt, notre vie, nos réussites, notre labeur, nos joies nos peines ne les intéressent pas ? Leur plaidoyer est aux ordres de leurs employeurs, ceux qui nous gouvernent, me semble-t-il.

Quoiqu'il en soit, tout cela reste bien loin de Grazac, de notre vie de petit village et de son quotidien ; alors qu'en est-il ici ? **Fin 2024, notre commune est en passe d'atteindre l'architecture urbaine imaginée il y a déjà 20 ans.**

Pour autant je n'en oublie pas tous les désagréments que vous, riverains avez pu subir.

Nuisances générées par des travaux de long court : assainissement, renforcement de réseaux, voiries... Mais aussi ouverture de lotissements à la construction. De fait : engins de chantier, camions, grue... Mais aussi quelques incivilités et négligences, et des déconvenues troublant parfois jusqu'à l'ordre public...

Enfin nous voilà presque arrivés au bout, et finalement dans un certain apaisement et une bienveillance retrouvée...

Alors, que tous acceptent ici mes sincères excuses et celles de tout mon conseil actuel mais aussi de tous ceux successifs depuis 20 ans. Nous pensons que cela était nécessaire et en « valait la peine ».

En effet, Grazac aura ainsi atteint une taille suffisante pour stabiliser et pérenniser ses services publics et privés ; maternelle, bientôt une MAM, un tiers lieu social, une animation AVP, mais encore ses services municipaux et n'oublions pas le commerce local, lieu de rencontre et de vie.

Toutes les zones ouvertes à l'urbanisation sont occupées et on peut le dire, mis à part quelques « dents creuses » (parcelles libres entre plusieurs bâtis), Grazac semble avoir atteint une taille suffisante à sa pérennité, **au-delà c'est un équilibre dans les proportions 80% propriétaires et 20% locataires (dont 12% de social), nous autorisant à parler de village inclusif.** Cette thématique aura été un objectif principal et, non sans mal, les choses sont allées de pair avec l'urbanisation. Ainsi une certaine diversité s'est déployée assurant une vraie mixité enrichissante où chacun, chaque famille, quel que soit son rang social, doit trouver sa place, son épanouissement... du moins le croyons-nous.

C'est ainsi que, durant l'année 2024 écoulée, notre village s'est enrichi de 43 nouveaux foyers et 12 naissances. Grazac vous attendait, vous êtes les forces nécessaires à son développement, sa richesse, sa maturité. Au nom de toutes les Grazacoises et tous les Grazacois, soyez les bienvenus et soyez des nôtres.

Abordons à présent un petit évènement surprenant mais pas inattendu survenu en début d'année, en effet, certains ont remarqué la démission d'une adjointe et Présidente du syndicat des écoles, est-ce une surprise ? Vu de l'intérieur du Conseil peut-être pas tant que ça. Quand juste en sortie de mes vœux, je reçois un SMS qui ne m'est pas destiné et au contenu quelque peu agressif... Cela fait désordre. Les messes basses et autres manipulations en dénigrements incessants doivent s'arrêter.

Depuis, le syndicat des écoles a une nouvelle Présidente, Mme La Maire d'Esperce et l'évènement a été bien accueilli, voire avec un certain soulagement. Un peu d'ordre budgétaire rétabli, et écarté l'horizon d'augmentation d'impôts... Au-delà un retour à plus de sérénité du personnel et des enseignants... Quant au sein du conseil Municipal, la solidarité s'y est fortement exprimée à mon encontre, je remercie mes Conseillers, adjointe et adjoints, autorisant le dépôt d'un recours pour diffamation.

Pour autant, cela ne semble pas arrêter les ardeurs du personnage qui continue à propager dénigrements et mensonges auprès de qui veut l'entendre...

Force-nous est de constater que la campagne des Municipales de 2026 semble déjà ouverte.

Ainsi pour 2025, mais qui pour vous en parler, vu le contexte de « non budget 2025 », les recettes des collectivités seront établies mois par mois au 1/12^{ème} des versements de 2024 ; en clair, les recettes liées aux évolutions de population mais aussi à l'inflation ne seront même pas examinées. De même, à partir du 1er janvier 2025, le taux de remboursement du FCTVA sera réduit à 14,85%, contre 16,404% actuellement, quant aux dépenses de fonctionnement elles ne seront plus éligibles au remboursement du FCTVA, se recentrant uniquement sur les dépenses d'investissement... **Va falloir « serrer les boulons » comme on dit.**

Voilà donc dans quel contexte vos élus vont aborder la nouvelle année...

Pour autant, j'ose pouvoir vous l'affirmer, « pas d'augmentation des bases fiscales communales prévues » Enfin je vous invite à vous plonger sur les comptes-rendus du Conseil qui, pour certains, devraient attirer toute leur attention sur les orientations de la loi ZAN... une loi à horizon 2050 mais à l'impact immédiat !

Dans ce contexte, vous tous, lecteurs de ce mot, recevez et acceptez ici l'expression de mes meilleurs vœux ainsi que celle du conseil Municipal de Grazac pour la nouvelle année 2025 ; bonheur, joie, santé & réussite à vous et vos proches.

Michel ZDAN, Le Maire.

ACTUALITES / A LA UNE ↴

7 NOVEMBRE 2024... QUE S'EST-IL PASSE ?...

Face au projet de rabotage des finances des collectivités territoriales contenu dans le Projet de Loi de Finance 2025, mais encore l'insulte faite aux élus locaux, insinuant que nous serions responsables de la dette publique de la France, la grande majorité des collectivités, mais encore plus les Mairies ont fermé les portes le 7 novembre ; Grazac s'y est associée.

En effet, la loi interdit aux communes et établissements de structure comparable d'établir un budget déficitaire... c'est tout simplement pas possible. Alors, nous montrer du doigt, mentir aux Français, c'est insupportable. Que l'Etat commence par nous verser ce qu'il nous doit chaque fois qu'il nous confirme une compétence, après on pourra examiner où faire d'éventuels efforts.



Espace publicitaire

TP MARTY ERIC

13 Chemin le Château
31190 GRAZAC

Tél : 05 61 08 90 69
Fax : 05 61 08 68 60
Port : 06 82 02 27 27
marty.eric@orange.fr



Naturopathie Iridologie & Réflexologie Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Ervè-France

06 86 13 24 13 sur RDV
30 rt d'esperce 31190 Grazac
nature.reflexo@yahoo.fr

Vandalisme à l'aire de jeux



Jeu des 7 différences... Malheureusement NON !!!

Faut-il ne pas avoir d'enfant pour agir de la sorte, ou que les intérêts très individuels et l'égoïsme l'emportent... Mais alors quelle éducation ? Quelle honte !

Se moquer de nos enfants, de ces moments d'apprentissage en des lieux qui se devraient être sûrs, partagés, tranquilles...

Mais que leur laissera-t-on comme message, comme valeur éducative dans leur construction ? Sauf que le monde des adultes est bien compliqué, pour ne pas dire des plus incertains, voire loin, très loin de la bienveillance que nous leur devons... Ce vol de la « corbeille » de la balançoire est dommageable pour tous. Les enfants bien sûr, mais aussi les parents qui trouvaient là un moment de partage, de petit bonheur et de joie.

Mais voilà, encore une fois, la bêtise humaine a frappé.

Sans aucune empathie pour les enfants de la commune, des voyous ont volé la balançoire sur l'aire de jeux des enfants. Un acte écoeurant sans aucune pitié, cela inspire le dégoût.

Comme vous le savez, l'aire de loisirs est placée sous vidéo protection. La municipalité a déposé une plainte à la gendarmerie d'Auterive afin que cet acte de vandalisme ne reste pas impuni.



INCIVILITES... Cela ne s'arrêtera donc jamais ?

Toujours et encore des incivilités... Quoi que l'on fasse, quoi que l'on imagine, rien ou si peu n'a d'effet. Sauf quand l'amende tombe.



En effet, nous restons vigilants et mettons, petit à petit, des moyens de coercitions. C'est bien triste mais il n'y a que le porte-monnaie qui semble arriver à convaincre les plus récalcitrants.

Cela prend du temps, mais nous sommes patients, bien plus que ce que certains l'imaginent. Ils peuvent le demander à ceux déjà épinglez.



Extinction de l'éclairage public

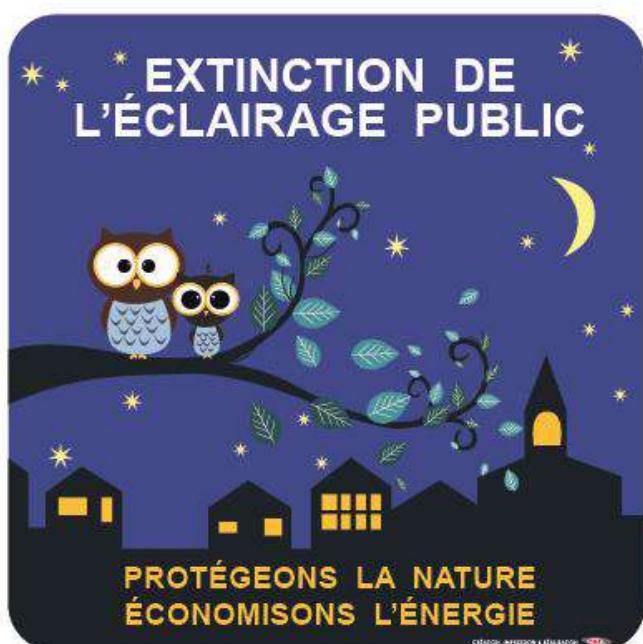
Programme LED++ Les chiffres de la commune de GRAZAC



- ✓ **123** points lumineux rénovés dans le cadre du programme LED++,
- ✓ **84 %** d'économie d'énergie, soit **45 465 kWh** d'économie annuelle d'énergie générée,
- ✓ **8 892 €** d'économie annuelle sur les dépenses d'énergie de votre commune,
- ✓ **95 %** de taux d'équipement en LEDS de votre parc d'éclairage public après les travaux LED++.

Une analyse du bilan du programme engagé sur le passage en LED de l'éclairage public semble porter ses fruits.

Toutefois, ce bilan ne tient pas compte de l'extension urbaine en cours et notamment que les secteurs tels « Julia Tr2 », « Cœur de nature » ou encore « Lotissement le Château » et les « Hespérides » ne sont pas intégrés dans ce bilan énergétique car toujours dans le domaine privé des aménageurs.



Or, ceux-ci doivent très prochainement, dans les mois qui viennent, intégrer le domaine public ; autant de point lumineux supplémentaires à venir.

A ceci, les élus se questionnent sur la « pollution lumineuse » de cet éclairage et ses conséquences sur la flore et la faune ; toutes les études à ces sujets sont alarmantes et ne peuvent être ignorées. Il en va de l'avenir de notre planète et de la nécessité de tout faire pour arrêter les phénomènes en dérives constatés par tous. Aucune action même insignifiante ne doit être écartée.

Au-delà, ne plus éclairer des rues désertes, à des heures où tout le monde (ou presque) est habituellement chez soi, voire « dans les bras de Morphée », n'est-ce pas une mesure de bon sens ?

C'est pourquoi le Conseil Municipal a mené plusieurs débats depuis plusieurs années, a essayé d'évaluer les retombées chez nos voisins (Esperce, Auterive, Lagardelle...), c'est à dire dans les communes les plus petites jusqu'à la plus importante du territoire et ayant franchi le pas : toutes affirment que l'incidence, principalement sur la sécurité, est nulle voire l'améliore. Les rapports de Gendarmerie sur ces

communes accompagnent ces bilans.

Les élus de GRAZAC ont donc franchi le pas à leur tour, en deux étapes certes, mais ont délibéré :

Ainsi, le 27 septembre 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de l'extinction de l'éclairage public dès 2025.

Après un temps de réflexion sur les modalités et plages d'extinction, le 25 octobre 2024 ils définissaient la plage allant de 0H30 à 5H30.

Nous avons donc transmis ces délibérations et arrêtés concordant au SDEHG qui devrait apporter les modifications et réglages de l'éclairage nocturne de l'intégralité de la commune.

NOUVEAU: DU SPORT À GRAZAC!



SYNERGIE SPORT:

UNE ASSOCIATION SPORTIVE

S'INSTALLE DANS VOTRE VILLAGE !



Un grand défi pour une superbe équipe de bénévoles

Chers Grazacois,

Une nouvelle association sportive portant le nom de Synergie Sport voit le jour dans notre village et lance ses activités en septembre 2025 ! 10 femmes ont décidé de se réunir dans ce formidable projet :

La création d'une association de sport proposant des cours collectifs du lundi au vendredi, les matinées, les fins d'après-midi et les soirées. Ces cours sont adaptés à tout publics: seniors, adultes, enfants, et sont bien sûr animés par une professionnelle de la forme diplômée et certifiée.



Du sport à tout âge et pour tous les goûts !

C'est le pari de Synergie Sport

Maeva DOS SANTOS coach sportive diplômée et certifiée vous propose des cours qui sauront vous séduire. Du pilates et des cours séniors pour travailler en douceur et en profondeur, des séances dynamiques pour améliorer son cardio et se renforcer musculairement, de la zumba, du step ou même du big dance pour se dépenser en musique, et pourquoi pas des cours de gym pour vos enfants et du cross-training pour vos ados ?

Voilà ce que Synergie Sport souhaite mettre à votre disposition au sein de leur association. Grâce à cette variété de cours proposée, faire du sport à Synergie Sport comblera toutes vos attentes.



Participer au développement de la commune de Grazac, c'est l'objectif de Synergie Sport

Par ces activités quotidiennes et variées à un tarif associatif très abordable, Synergie Sport fera vivre le village de Grazac et attirera des adhérents venus d'autres villes et villages voisins. Grazac est une commune dynamique et en plein développement, le sport est une activité qui manque à beaucoup d'habitants. Désormais, les Grazacois pourront pratiquer une activité physique dans leur village.

Les enfants et les adolescents eux aussi auront l'opportunité de s'épanouir grâce à une activité physique à Grazac, après l'école ou les mercredis! Synergie Sport pourra ainsi, satisfaire toute votre famille



Alors laissez vous bouger !

Comme son nom l'indique "Synergie Sport" sera à recherche d'une énergie collective accueillante et familiale. La pratique d'une activité physique variée dans un environnement bienveillant prôné par cette association vous permettra de vous épanouir et d'atteindre cet état d'osmose, de synergie entre le corps et l'esprit. Alors pourquoi ne pas tenter cette nouvelle activité Grazacoise ? Et si on se laissait bouger ! Ce projet d'association sportive vous intrigue? Restez à l'affût, des stages découvertes seront proposés pendant les vacances scolaires de février et d'avril.



TRANSPORT ET MOBILITE

La mobilité, où comment se déplacer sur le territoire et au-delà suivant ses besoins, son âge, ses capacités, devient de plus en plus un sujet qu'il appartient aux collectivités d'organiser jusqu'à offrir des solutions diverses répondant pour chacune d'elles à des critères spécifiques.

Ainsi la Région qui a la compétence "mobilité" déploie, organise et aide à déployer diverses solutions adaptées à la diversité des situations et des publics.

Ce n'est pas une mince affaire, mais saluons les efforts financiers mobilisés pour réussir une thématique associant mobilité et accessibilité avec économies et sobriété énergétique, au travers de tarifs réduits, jusqu'à la gratuité pour certains publics.

GRAZAC

☞ Mise en place d'un transport auprès des plus fragiles

Nous avons réalisé un sondage et nous tenons à mettre en œuvre l'expression des vœux collectés. Toutefois, rappelons-le, nous nous devons de :



- Ne pas répondre à un besoin individuel privé
- Ne pas nous substituer à des services déjà existants et définis par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- Ne pas nous substituer aux AOM et compétences mobilité qu'elles exercent, notamment la région chef de file des transports, le département, mais aussi LA CCBA qui organise le TAD.

A ce jour le dossier des demandes de subventions est déposé à la Région OCCITANIE et l'Etat (fonds verts) au chapitre des investissements, mais aussi auprès du PETR pays du Sud Toulousain pour accéder aux financements du LEADER (fonds Européen) pour le déploiement du service et le soutien au fonctionnement les 3 premières années.

A chaque édition du journal local nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet déjà très attendu par beaucoup.

CCBA

☞ Mise en place du transport à la demande, le: TAD

La région Occitanie définit sa politique de TAD (Transport A Domicile), comme visant à répondre aux besoins des populations des territoires de faible densité, peu ou pas desservis par des lignes régulières de transport.



Le transport à la demande permet à tous et toutes de se déplacer pour rejoindre un pôle d'activité dans les zones à faible densité de population.



Comment fonctionne le TAD ?

Le principe est simple : il suffit de réserver sa navette par téléphone au plus tard la veille à 17h. Un chauffeur vient ensuite prendre le demandeur à son domicile ou au plus proche de chez lui, sur un point d'arrêt prédéfini.

L'itinéraire est ensuite construit en fonction des réservations des usagers. C'est en cela que le TAD se distingue des autres transports collectifs : il faut le réserver via un numéro vert.

- Véhicule 9 places PMR
- Numéro : 0 805 608 100
(appel gratuit, centrale gérée par la Région)
- Tarif :
 - Aller : 1€
 - Aller + Retour : 2€



Comment fonctionne le TAD ?

Utilisation du service

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région.



Informations et réservations au :

0 805 608 100

Service & appel gratuits

Les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
- Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00
- Pour les déplacements du lundi, réservation le vendredi avant 16h00

Tarification

- 1€/trajet, soit 2€ aller/retour
- Bon à savoir : le titre de transport TAD à 2 euros donne droit à l'accès au réseau liO Car en correspondance



+ d'infos ?

www.ccba31.fr/mobilite-transport/tad

@BassinAuterivain

Marliac > Auterive
 Lundi après-midi

**TRANSPORT
A LA DEMANDE**
 ON ROULE POUR VOUS !

**À partir du
14 octobre 2024**



4

CIRCUITS



Concernant Grazac :

Lundi après-midi : Marliac -> Auterive :

LUNDI APRES-MIDI / MARLIAC - AUTERIVE				
Commune	Arrêt	Horaire Aller	Horaire Retour	Coordonnées GPS (de l'arrêt du mini-van)
Marliac	Mairie	14h01	18h18	43.22750460238092, 1.4748045501822848
Gaillac-Toulza	Mairie	14h06	18h12	43.254942700912125, 1.4711906737978935
Gaillac-Toulza	Clinique de Verdaïch	14h11	18h07	43.27581420923049, 1.490883900113956
Cintegabelle	Mairie	14h20	17h57	43.31383865250605, 1.5315062307808402
Cintegabelle	Gare	14h25	17h52	43.30547501288084, 1.5206669394714196
Caujac	Mairie	14h32	17h45	43.29886249255564, 1.4689852966216845
Esperce	Mairie	14h40	17h37	43.297446080460126, 1.4005822141885078
Grazac	Mairie	14h47	17h29	43.311261711746845, 1.4560298785828831
Auterive	Relais petite enfance	14h55	17h21	43.34768599305572, 1.4733126820408158
Auterive	Cabinet médical Michelet	15h	17h16	43.349643510137604, 1.4849305167766482
Auterive	Maison des solidarités	15h03	17h14	43.35108651813558, 1.479079703506366
Auterive	Mairie	15h06	17h12	43.35229136401886, 1.4772764127850215
Auterive	Aire de covoiturage	15h12	17h05	43.364195522227256, 1.4580168637093194
Auterive	Gendarmerie nationale	15h13	17h04	43.366563696398146, 1.4593072639192006
Auterive	CCBA	15h15	17h02	43.367763857470095, 1.4509740546504029

Durée : 1 h 15 min : Kilomètres : 46.3 kms

Espace publicitaire



2fmenuiserie

30 Chemin du Château 31190 GRAZAC
2F menuiserie

NATURAVERT

Monsieur ALEGRIN, Entrepreneur individuel vous propose ses services d'aménagements paysagers.

Route d'Esperce - 31190 GRAZAC



Conseils municipaux

RAPPEL:

- *Le conseil municipal se réunit tous les derniers vendredis du mois (sauf exception), à 20h30 et est toujours ouvert à tous sauf déclaration de huis clos (ce qui ne s'est jamais produit sur ce mandat)*
- *Ci-dessous des extraits des divers travaux en compte-rendu... diffusés complets sur le site <https://www.mairie-grazac31.fr> - Rubrique "Comptes rendus des conseils municipaux".*

Conseil du 27/06/2024

1/ Approbation compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2024

Approuvé à l'unanimité.

2/ Consommation ENAF 09/2011 à 09/2021 et projections 2021 / 2031

“... / ... Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la présentation du contenu du Décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 et au suivi d'artificialisation des sols concernant la mise en œuvre de la réforme sur l'artificialisation des sols et dont les conditions d'application de l'article L-101-2-1 du Code de l'Urbanisme et de l'article L-2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de synthétiser et simplifier la compréhension de la mise en application de la loi ici exposée, il est bon de comprendre que la collectivité est à la mise en œuvre de la 1^{ère} étape de trajectoire à savoir de maîtriser l'étalement urbain.

En effet, on parle de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) quand on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés. Sur la période 2021-2031, la loi fixe l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation ENAF par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Cet objectif vient encadrer une baisse tendancielle de la consommation ENAF déjà constatée, suivant le rapport de présentation de la révision du PLU, d'avril 2013, restitution de 8ha08 en zone A ; il s'agit donc d'accentuer cette trajectoire.

Toutefois, il ne peut être ignoré la 2^{ème} étape de la trajectoire dont la loi Climat et Résilience fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

.../...

Vu le suivi rigoureux de l'urbanisation de la collectivité et suivant le fascicule 1 intitulé « définir et observer la consommation d'espaces naturels, d'agricoles et forestier' et l'artificialisation des sols », Monsieur le Maire propose de caler la période de consommation allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2021, et d'argumenter via des pièces d'urbanismes enregistrées et conservée en archives les preuves formant justificatif de consommation effective.

Le Conseil Municipal décide d'établir un rapport tous les trois ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinées au niveau local conformément à l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et parce que la commune est couvert par un document d'urbanisme, d'établir son premier rapport après l'entrée en vigueur de la loi, d'appliquer strictement la loi et de retenir la période de référence qui couvre la décennie allant du 1er septembre 2011

au 31 août 2021 et de valider les consommations ENAF qui se traduit ainsi :

- ENAF consommé pour la période de référence 2011 à 2021 : 18.76 Ha
- Objectif non règlementé pour la période 2021 à 2031 sur la base d'un droit de solde de 50 % : 9.38 Ha
- Objectif non règlementé pour la période 2021 à 2031 sur la base d'un droit de solde de 40 % : 7.50 Ha
- ENAF déjà consommé pour la période 2021 à 2031 : 3.12 Ha..."

3/ Proposition d'achat du bien immobilier cadastré A 458 situé 10 Place du Village à Grazac

“... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'arrêter le montant de l'achat à 80 000 €, d'accepter de formaliser avec l'EPF l'intention de conventionner dans les termes déterminés dans leur règlement pour une durée de 8 ans de portage, de demander le concours de leur ingénierie pour déterminer le cadre de l'objectif le plus pertinent et favorable pour la Collectivité et de contacter la CCBA pour être présente comme partenaire de la convention....”

4/ Participation financière sur réalisation d'ouvrage en mitoyenneté

“... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le principe d'une participation financière auprès des riverains pour les travaux de clôture de mitoyenneté à hauteur de 4743.75 € soit 33 % de la facture déjà honorée. ...”

5/ Devis travaux zinguerie à la salle polyvalente

“... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de zinguerie à la salle polyvalente et accepte le devis de la société CDS pour un montant de 1892.50 € HT.

5/ Questions et informations diverses

Ø Compte rendu de la fête de la musique

Ø Plan Communal de Sauvegarde :

- Désignation d'un suppléant logistique :
- M. DA SILVA CORREIA Manuel
- Désignation d'un suppléant soutien :
- M. STRAUS Christophe

Ø Travaux pont de la Mouillonne : une relance auprès de la société BAREA pour les garde-corps sera effectuée par le secrétariat.

Conseil du 30/08/2024

1/ Modification de la demande de subvention auprès de la CAF – travaux de réhabilitation maison de village

“... / ... Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-44 du 5 avril 2024 relative à la demande de subvention de cofinancement auprès de la CAF, et informe que les co-financeurs du projet ETAT – Conseil Départemental et Région ont accordé les subventions demandées .../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander à la CAF une subvention d'un montant de 134 535.00 € permettant de porter le co-financement de l'ensemble des partenaires à hauteur de 80 % du montant total de l'opération.

2/ Convention « chats errants » avec la SACPA

... / ... **Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents, approuve la convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres avec la SACPA, accepte le tarif de 140 € par chat capturé (mâle et femelle) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

3/ Proposition d'une prime à Mme DUPUY (Stagiaire)

Le stage de Madame DUPUY Marina du 12 au 24 août étant terminé, ... / ... à cette personne qui a fait preuve de dynamisme et de volontariat durant ces 15 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, accepte l'attribution de la prime de 500 € net à madame DUPUY Marina.

4/ Remboursement frais avancés par Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû avancer des frais (achat d'un tableau blanc) par carte bleue car la Collectivité n'avait pas de compte auprès de ce fournisseur.... / ...
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat d'un tableau blanc et accepte le remboursement d'un montant de 132.39 € à Monsieur le Maire.

5/ Réajustement de la commande initiale relative à la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019 - 71 du 13 décembre 2019 et la délibération n° 2023-47 du 25 août 2023 correspondant à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la motivation de celle-ci, la délibération n° 2023-77 du 27 octobre 2023 correspondant à l'avis sur le SCoT en révision « Projet d'Aménagement Stratégique », la délibération n° 2023-84 du 24 novembre 2023 correspondant à l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables et enfin la délibération n° 2024-52 du 27 juin 2024 correspondant à la consommation ENAF 09/2011 à 09/2021 et projections 2021/2031.

... / ...
La révision du Plan Local d'Urbanisme peut être réinitiée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rapprocher du bureau d'étude PAYSAGE pour une nouvelle proposition en réévaluation de la commande initiale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de consulter le bureau d'étude PAYSAGE pour un réajustement de la commande initiale et de réinitier l'intégralité de la procédure de révision du PLU – phase 1 préalable, le diagnostic à réaliser.

6/ Prise en charge des repas par la Collectivité pour les invités du repas du samedi soir de la fête locale

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge des repas du samedi soir de la fête locale pour les invités de la Collectivité et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement dès réception de la facture du comité des fêtes.

6/ Devis cavurnes enterrées au cimetière du RIEUTAREL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à deux sociétés pour avoir un devis pour 12 cavurnes enterrées au cimetière du Rieutarel.

... / ... **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis pour 6 cavurnes de la société PANERO au prix de 4280.00 € HT.**

7/ Révision tarif concessions cimetière

Monsieur le Maire indique que la dernière délibération n° 2017-14 ayant pour objet la fixation du tarif provisoire des concessions du cimetière « Rieutarel » doit être reprise afin de fixer le prix définitif de toutes les concessions. Il rappelle que le prix de toutes concessions confondues était de 350 €.../ ...

Il propose d'enregistrer le règlement intérieur des cimetières y compris une grille tarifaire suivant les différents modes d'occupation des concessions :

TYPES	TARIF	DURÉE
Concession simple dimension 1.60 m x 2.80 m	350.00 €	30 ans
Concession double dimension 2.20 m x 2.80 m	600.00 €	30 ans
Colombarium dimension 40 x 40 x 40 cm	700.00 €	30 ans
Cavurne enterrée dimension 80 x 80 x 5 cm - contenance minimum 4 urnes	1 000.00 €	30 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de la grille tarifaire comme indiqué ci-dessus ainsi que le règlement commun à tous les cimetières.

8/ Convention règlementaire et travaux à prévoir suite à la commission de sécurité de la Salle Polyvalente.

Suite à la visite de sécurité à la salle polyvalente, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir notamment la salle du haut qui pourrait servir de stockage si on change les deux portes en coupe-feu de 1h, à prévoir également une vérification des installations électriques tous les ans.

Monsieur le Maire invitera tous les présidents(es) des associations grazacoises à signer une convention règlementaire de mise à disposition de la salle polyvalente qui est aussi à prévoir.

9/ Questions et Informations diverses

Ø Néant

Conseil du 27/09/2024

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2024

Approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 août 2024

Une modification sur le point des « cavurnes » doit être apportée, de fait, le compte rendu sera présenté au prochain conseil.

3/ Assurance « dommage ouvrage »

Ajourné

4/ Avenant marché – ajustement des lots des travaux de réhabilitation et extension maison de village

Ajourné

5/ Convention d'occupation du domaine public MAM – sise 8 place du village

Suite à la candidature de madame TANGUY Marwéna soutenue par délibération n° 2024-39 du 5 avril 2024, monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'occupation du domaine public établi entre la Commune et la MAM « Les p'tites crapouilles » représentées par mesdames TANGUY Marwéna, DAGASSA Séverine et HENRY Anne afin de définir les modalités temporaires d'occupation du domaine public sur le territoire de la Commune de Grazac sise 8 place du village dans le cadre d'exploitation et exercice en activité de MAM, annexes et équipements.

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à établir l'acte « convention d'occupation de domanialité publique ».

6/ Opération aménagement de poste – Agent RQTH – Service technique

Suite à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé de l'agent titulaire du service technique et à la visite d'une ergonome, monsieur le maire indique qu'un aménagement de poste doit être effectuer dans ce service. Pour cela, il a fait appel à plusieurs sociétés pour divers outils afin d'améliorer la qualité de travail pour cet agent.

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la démarche et attend une étude complète concernant ces aménagements de poste.

7/ Aménagement service administratif

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remplacement des deux fauteuils et claviers de l'ordinateur.

8/ Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 3.../...

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-198 : RENOVATION ENERGETIQUE BAT.COMMU		5524.44 €
D 2135-208 : Création abri bus RD28E/RD12	91.77 €	
D 2152-216 : Emplacement réservé n° 5	4929.84 €	

D 2183 : Matériel informatique		789.00 €
D 2188-215 : Personnalisation graphique	1291.83 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6313.44 €	6313.44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 3

9/ Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 4... / ...

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 613 - : Locations	457.12 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs		457.12 €
TOTAL	457.12 €	457.12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 4

10/ Document d'Orientation et d'Objectif du SCOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de révision du SCOT du PETR Pays du Sud Toulousain, dans la continuité des réunions de concertations dont plus particulièrement celle concernant le PAS (Projet d'aménagement Stratégique ex-PADD), le jeudi 26 septembre s'est tenue à Lagrâce-Dieu la réunion sur la mise en œuvre du DOO (Document d'Orientation et d'Objectif, Trames vertes et bleues...).

... / ... Il rappelle les deux principales délibérations de la commune de Grazac concernant les étapes structurantes d'intérêt porté à cette révision quant à sa finalité :

- **Délibération N°2023 – 77 -** : par laquelle le conseil municipal émettait son avis et un vœu sur la rédaction du PAS dont plus particulièrement entre autres requêtes « **une certaine progressivité pragmatique des consommations d'espace** ».

- **Délibération N° 2024 – 52 -** : par laquelle le Conseil Municipal faisait bilan de la consommation ENAF de la Commune et la projection 2021/2031 de ses potentiels droits suivant les termes de l'article 206 de la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 et nouvel article L2231-1 du CGCT établissant l'obligation d'un rapport tous les 3 ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local. Par cette délibération nous faisions le constat de profondes divergences entre les éléments communiqués dans les documents du CEREMA et ceux retenus par la Commune de Grazac.

Pour mémoire :

* dates T0 et périodes de référence différentes.

* évaluations des consommations très différentes (importantes erreurs et oubli...)

* Grands écarts dans les évaluations du droit à consommer mais aussi des surfaces déjà consommées pour la période de référence 2021/2031, de fait, et de par les deux points précédemment cités, aucune comparaison n'est possible.

Monsieur le Maire tient à souligner que très peu de Commune ont réalisé ce travail très fastidieux malgré la disponibilité du service SCOT du PETR qui a offert ses services en ce sens ; cette situation laisse donc toutes nos remarques et réflexions peu représentatives face à une majorité de collectivités n'ayant pas

abordées en profondeur les obligations de la loi du 22 aout 2021 et son exécution.

... / ... De fait, il propose au conseil municipal d'émettre un vœu représentatif des débats déjà menés et retranscrits dans les précédentes délibérations, à savoir :

la nécessité « d'une certaine progressivité pragmatique des consommations d'espace » en insistant sur des réalités de terrain très différentes communes par commune et au-delà communauté de commune par communauté de commune. Mais aussi souligner que le travail réalisé lors des différentes phases formant diagnostic a été alimenté d'éléments techniques et comptables où les dynamiques spécifiques à chaque collectivité, territoire par territoire, n'ont pas trouvé traduction plus circonscrite.

En clair, certaines communes ont, de longue date, fait le choix délibéré et affiché de ne pas accueillir plus de population, leurs investissements en structures publiques restent « modestes » et limités toute proportion gardée.

D'autres au contraire ont programmée de « grossir » et ont donc posé les éléments structurants qui accompagnent cette croissance voulue (assainissement et tranches programmées, divers réseaux d'énergie et fluides, agrandissement des écoles, aires de loisirs...), d'autant que depuis l'avènement des PLU, l'accueil des populations se concrétise au travers de « zone ouverte » et donc de lotissement. Ces trajectoires ne peuvent être interrompues brutalement sans tenir compte des plans d'amortissement qui les accompagnent ; une certaine stratégie « d'atterrissement » doit pouvoir se mettre en place d'autant que, pour la plupart des élus, la loi de 2021 est « presque une découverte » dans ses fondements et objectifs ; COVID, incompréhension et autres perturbations législatives auront été les principales raisons perturbantes ces 4 dernières années.

En ce sens, et Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre le vœu de l'écriture suivante pour le DOO :

Le tableau des scénarios pourrait être introduit par :

... « ... le tableau ci-joint doit être lu avec la plus grande prudence, les taux et valeurs attribuées par strates et polarités sont des valeurs moyennes fondées sur la base de données compilées sur le territoire du PETR, et redistribuées de façon très « mathématiques et techniques » aux fins de répondre à une stratégie très générale mais ambitieuse et débattue ation du SCOT ; aucune rigueur figée pour une stratégie locale communale ne doit y être vue sauf être en accord parfait avec les données du CEREMA en matière d'évaluation d'ENAF sur toutes les périodes de références invoquées et inventaires réalisés... »

.... Présentation du tableau...

« ... Une fois la prise de connaissance de ces éléments par chacune des collectivités effectuées, celles-ci doivent pouvoir y confronter leurs données.

Leurs constats doivent se corréler avec une ambition déjà actée sur un précédent document d'urbanisme, et ainsi confirmer tout le sens de la dynamique qui en résulte ; toutefois la maîtrise du calendrier n'a pas grand sens et ne pourra être exigé, notamment pour l'accueil de bailleurs sociaux ou encore lors de perturbations épidémiologiques ou plus banalement économiques (ex. : variation de taux d'intérêts).

De même, des situations très particulières peuvent aussi exister dont l'accueil d'un équipement public intercommunal non initialement prévu... mais répondant à un besoin issu des modifications démographiques tant en nombre qu'en composantes... et validé par une ComCom.

La doctrine principale devant rester « la sincérité » de la collectivité dans ses constats, sa dynamique, sa solidarité envers son territoire intercommunal, et le SCOT.

Dynamique et stratégie restent propres à chaque collectivité ; le PETR, au travers du SCOT doit alors pouvoir mesurer la compatibilité aux orientations du SCOT des éléments amenés à la révision desdits documents d'urbanisme de chaque commune, voire collectivité.

Révision qui, rappelons-le, devra être engagée par chaque commune dans les 3 ans à venir... »

Tel est le vœu soumis à appréciation du PETR pour une intégration, non figée en l'état, mais dans le respect de l'esprit, dans le DOO

11/ Approbation d'un projet de convention opérationnelle entre EPF et la Mairie

Pour faire suite à la délibération n° N° 2024 – 53 du 27 juin 2024 relative à la proposition d'achat du bien immobilier cadastré OA0458 situé 10 Place du Village – 31190 – GRAZAC, monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention opérationnelle pour une opération d'aménagement

... / ... Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 100 000 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Commune de Grazac, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y afférents et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

12/ Délégation au Maire des admissions en non-valeur

Afin de fluidifier la mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur (ANV) des créances irrécouvrables pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée délibérante sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

... / ... *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par le compte public dans la limite du seuil de 100 €.*

13/ Création poste animateur dans le cadre d'un contrat de projet - Complétude délibération n° 2022-33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-33 du 27 juin 2022 concernant la création de poste animateur qui sera chargé d'assurer l'animation auprès des habitants de la résidence "Les Hespérides ».

... / ... *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la création d'un emploi non permanent d'Animateur à temps complet relevant de la catégorie C et pour une durée de 35 heures hebdomadaire, précise que cet emploi est un emploi dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée d'un an renouvelable après entretien annuel suite au dossier de candidature de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif en Haute – Garonne et que le contrat de projet prend effet au 2 décembre 2024.*

14/ Extinction de l'éclairage public sur toute la Commune à compter du 1er janvier 2025

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, de lutter contre la pollution lumineuse et de maîtriser les consommations énergétiques,

... / ... **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire de procéder à l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit sur toute la Commune à compter du 1^{er} janvier 2025, indique que les plages horaires de fonctionnement quotidien, hebdomadaire et annuel seront fixées ultérieurement et autorise Monsieur le Maire à se rapprocher du SDEHG pour la mise en place de cette extinction.**

15/ Questions et Informations diverses

Ø Néant

Conseil du 25/10/2024

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 août 2024

Approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2024

Approuvé à l'unanimité.

3/ Rétrocession des espaces communs de la Résidence « Les Hespérides »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de la Résidence « Les Hespérides » sont achevés depuis le 8 juillet 2024.

... / ... **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accepter l'intégration des espaces communs dans le domaine privé de la Commune à l'euro symbolique, et signer tous actes et documents y affairant.**

4/ Demande subvention mini bus - fonds européens - fonds vert - Région - Opération : « BUS VERT TOUS »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-25 du 28 avril 2023, portant sur l'engagement de l'achat d'un véhicule de transport 9 places équipé PMR aux fins d'accompagnement de personnes âgées et de personnes en difficultés d'autonomie vers les marchés de plein vent mais aussi autres destinations notamment à toutes manifestations culturelles et festives sur le territoire du Pays du Sud Toulousain et demandions subvention auprès le Conseil Départemental.

... / ... **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à poursuivre cette opération déjà soutenue pour parti par le Département et demander subventions auprès des partenaires habituels sur les thématiques suivantes (Service innovant et durable de mobilité et Service de mobilité solidaire notamment transport d'utilité sociale (TUS)) soit :**

- **l'Etat sur les « Fonds Verts », Axe 3 « Améliorer le cadre de vie »**

*** Développement des mobilités durables en zones rurales**

- **La Région OCCITANIE dans le cadre de :**

*** l'obtention d'une délégation de compétence**

*** Un financement de l'opération, investissement et voire fonctionnement.**

- **Le GAL du PETR Pays du Sud Toulousain au titre de l'axe de l'accessibilité et la mobilité pour tous, renforcée par l'accès aux personnes PMR et par l'usage d'un véhicule à énergie verte ;**

Demande de subvention sur l'investissement et le fonctionnement pour les 3 première années.

5/ Demande fonds leader réajustement plan de financement – Maison de Village

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-44 du 5 avril 2024 relative à la demande de subvention et cofinancement auprès de la CAF au vu des co-financements déjà notifiés par l'Etat, la Région Occitanie et le Département ; ladite délibération a été modifiée par la délibération n° 2024-56 du 30 août 2024 par laquelle le conseil municipal formulait sa demande à la CAF d'un soutien en financement de l'Opération un montant de 134 535.00 €, ... / ... Depuis, nous avons reçu un message des services de la CAF nous informant que la commission du 16 octobre 2024 ne pouvait nous accorder que 82 000.00 €.

Il apparaît que 52 535.00 € manque pour financer la totalité de l'opération.... / ...

... / ... Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement pour demander une subvention auprès du GAL du PETR du Pays du Sud Toulousain à hauteur de 52 535.00 €. ... / ... (voir plan de financement annexé sur site).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents autorise Monsieur le Maire à solliciter le GAL du Pays du Sud Toulouse pour demander une subvention sur fonds européens Leader.

6/ Avenant n° 1 – Lot 2 – Marché de travaux de réhabilitation et extension maison de village

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un avenant n° 1 ... / ... pour un montant de 20988.50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'avenant n° 1 du lot 2 du marché de travaux de réhabilitation et extension maison de village et autorise monsieur le Maire à signer le devis de la sté ARIEGE HABITAT pour un montant de 20 988.50 € HT.

7/ Révision du SCOT : Demande d'un moratoire sur la trajectoire ZAN

Dans le cadre de la procédure de révision du SCOT du PETR Pays du Sud Toulousain, dans la continuité des réunions de concertations, il rappelle au Conseil Municipal les trois principales délibérations :

- **Délibération n° 2023 – 77** : par laquelle le conseil municipal émettait son avis et un vœu sur la rédaction du PAS dont plus particulièrement entre autres requêtes « **une certaine progressivité pragmatique des consommations d'espace** ».

- **Délibération n° 2024 – 52** : par laquelle le Conseil Municipal faisait bilan de la consommation ENAF de la Commune et la projection 2021/2031 de ses potentiels droits suivant les termes de l'article 206 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 et nouvel article L2231-1 du CGCT établissant l'obligation d'un rapport tous les 3 ans sur le rythme dès l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local.

- **Délibération n° 2024 – 64** : par laquelle le Conseil Municipal émettait un « vœu dans l'écriture du chapitre concernant la lecture et l'interprétation des orientations différenciées de la répartition de la consommation des ENAF »

Ainsi, le 7 octobre 2024, une nouvelle assemblée plénière des élus du PETR s'est tenue à Carbonne au Pays du Sud Toulousain ... / ... Ainsi les principaux sujets ayant conduit à formuler une demande d'un moratoire sur la trajectoire ZAN par les communes sont tant d'ordre de calendrier de mise en œuvre de la révision

du SCoT que de divers évènements formant perturbations et désordres.

A ces fins, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affirmer que la trajectoire imposée au SCoT telle que définie par la loi est irréaliste et non raisonnée. Pour le Pays Sud Toulousain, territoire particulièrement attractif au niveau de toute l'Occitanie, il sera impossible de la suivre et de demander que la loi soit assouplie par l'adoption d'un moratoire qui ne prendrait pas en compte les 3 premières années, pour les raisons évoquées plus haut et décalerait donc de 3 ans l'application de la trajectoire ZAN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de monsieur le Maire d'affirmer que la trajectoire imposée au SCoT telle que définie par la loi est irréaliste et non raisonnée. Pour le Pays Sud Toulousain, territoire particulièrement attractif au niveau de toute l'Occitanie, il sera impossible de la suivre et de demander que la loi soit assouplie par l'adoption d'un moratoire qui ne prendrait pas en compte les 3 premières années, pour les raisons évoquées plus haut et décalerait donc de 3 ans l'application de la trajectoire ZAN.

8/ Approbation de la convention opérationnelle de l'EPF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de convention opérationnelle pour une opération d'aménagement à dominante de logements a été approuvé par délibération n° B 2024-175 en date du 10 octobre 2024 par le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention opérationnelle relative à une opération d'aménagement à dominante de logements et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

9/ Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi non permanent relevant de la catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe – 1er échelon pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/11/2024 au 31/10/2025 inclus à temps complet.

10/ Projet de Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

... / ... Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le régime Indemnitaire ... / ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la révision du RIFSEEP et autorise monsieur le Maire à soumettre cette délibération au centre de gestion.

11/ Devis formation professionnelle pour "agent communal"

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de motivation ... / ... Il présente le devis de l'Association Nationale de Formation en Gérontologie pour un montant de 896.00 € TTC ... / ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société ANFG à hauteur de 896.00 € TTC.

12/ Définition d'une plage horaire pour l'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-69 du 27 septembre 2024 relative à l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune

... / ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents décide de définir la plage horaire d'extinction de l'éclairage public sur toute la Commune de 00h30 à 5h30 du matin à compter du 1er janvier 2025.

13/ Aménagement de poste pour un employé ayant une RQTH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal ... / ... d'une décision de la CDAPH de la MDPH31 en date du 25/06/2024 et pour une durée illimitée et s'accompagne d'une étude de poste qui a été menée par la « commission de maintien dans l'emploi » et un compte rendu formulant des recommandations par poste ... / ...

... / ... Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer la demande de subvention auprès du CD 31 et du Centre de Gestion dans le cadre du FIPHFP.... / ...

Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement au maintien en poste de l'agent concerné et de l'accompagner par l'achat des équipements nécessaires et adaptés à son maintien, d'autoriser Monsieur le Maire à demander des concours de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et du Centre de Gestion dans le cadre de « FIPHFP » (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et de retenir les équipements et fournisseurs suivants :

***- Sté JLM EQUIPEMENT au montant de 2 499.04€HT
-Sté AXESS-INDUSTRIES au montant de 6 385.00€HT***

Soit une opération pour un total de 8 884.04 € HT

14/ Attribution tickets KADEOS pour les employés

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-88 du 15 décembre 2024 concernant l'attribution de tickets KADEOS ... / ...

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution des tickets KADEOS au personnel communal et autorise monsieur le Maire à ces achats.

15/ Acquisition vidéoprojecteur pour la salle des conseils

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le vidéo projecteur de la salle du conseil suite à sa vétusté. ... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le remplacement du vidéo projecteur suite à sa vétusté et d'accepter le devis de la Sarl VISUNEXT à hauteur de 787.78 € TTC

15/ Questions et Informations diverses

Ø Néant

-

Collectif sécheresse

Le 15 novembre 2024, le collectif Sécheresse s'est réuni autour du Député M. Christophe Bex et son équipe.

Les élus de Grazac mais aussi Caujac se sont joints à cette rencontre, afin de faire le point sur l'avancée des démarches associées à la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, la sécheresse de 2022 ayant causé des dégâts sur une quarantaine d'habitations.

Cette réunion a été l'occasion de résumer les actions passées et en cours du collectif sécheresse, soutenu par les mairies de Grazac et Caujac.



Ont été sollicités :

- Le maire de Grazac Monsieur ZDAN
- La maire de Caujac Madame Émilie FREYCHE
- La maire d'Esperce Madame BARTHE
- Le président de la CCBA : Monsieur BAURENS,
- Le préfet d'Occitanie et de la Haute-Garonne : Monsieur DURAND
- Le premier ministre : Monsieur ATTAL
- Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : Monsieur Christophe BECHU
- Le député de la 7ème circonscription : M. Christophe BEX

A l'issue de cette rencontre, une marche dans Grazac a permis de montrer au député Christophe Bex plusieurs habitations fissurées à cause des sécheresses de 2022 et 2023, avant de conclure cette rencontre autour d'un pot au restaurant Grazacois le MaCam's.



Le collectif sécheresse prépare les prochaines étapes, en envisageant de se présenter en préfecture, ou d'organiser d'autres réunions avec des associations similaires ou auprès d'élus afin de continuer à faire connaître la situation.

Quelques semaines plus tard, Monsieur Bex a évoqué à l'Assemblée Nationale la problématique de la reconnaissance de catastrophe naturelle :

“35% des sols du territoire ont été en situation de sécheresse en 2022. En Haute-Garonne, sur 300 communes ayant demandé à l'Etat une reconnaissance de catastrophe, seulement 70 l'ont obtenue.

Face à ce fléau qui va s'accélérer, j'ai interpellé le gouvernement.”

(Publication sur X le 29 novembre 2024)

← Vidéo de l'intervention de Christophe Bex à l'Assemblée Nationale sur le sujet de la reconnaissance de catastrophe naturelle : <https://x.com/ChristopheBex/status/1862115906228298023>

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous tenir informés, ou si vous êtes concernés par des dégâts dus à la sécheresse de 2022, vous pouvez venir faire partie du collectif sécheresse.

Vous pouvez contacter :

Christelle PARTINICO
Tel : 06 29 53 49 64
Email : christelle.ccd@gmail.com

Virginie BRAY
Tel : 06 64 88 80 35
Email : virginie@braye.net

TRAVAUX ET INAUGURATIONS

Rénovation de la maison de village

Les travaux de la « maison de village » ont débuté mi-mai 2024.

A quoi servira cette “maison de village” ?

Avant tout un lieu de mixité par les activités qui s'y exercent. A ces fins, des surfaces dédiées à chaque destination d'usage :



Plus de 360m² répartis :

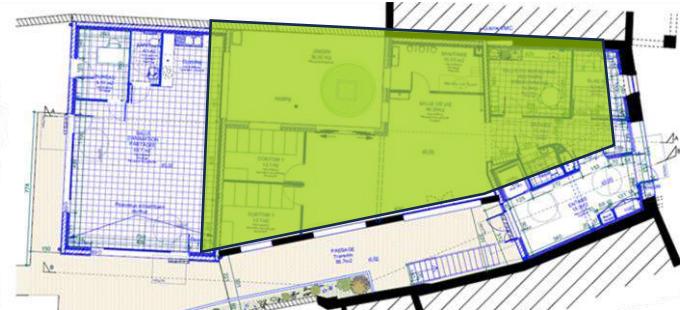
REPARTITION DES SURFACES COMPOSANT L'OPERATION			
	AFFECTATION	SURFACE INTERIEURE	TOTAL m ²
TAUX	- A - TRAVAUX SUR EXTENSION (SHON)		
44%	ANIMATION ET ANNEXES	81	159,00
	Dortoir 2 / MAM	25	
	Jardin MAM	36	
	Salle de vie	17	
49%	← Taux & Surface → travaux d'extension spécifique MAM = 159 - 81		78,00
TAUX	- B - TRAVAUX SUR BÂTISSE EXISTANTE (SHON)		
56%	RDC MAM	80,00	204,00
	RDC ENTREE	19,00	
	RDC CAGE ELEVATEUR	2,00	
	R+1 ESPACE ATTENTE+WC	24,00	
	R+1 LOG. D'URGENCE	37,00	
	R+1 TIERS LIEU	40,00	
	R+1 CAGE ELEVATEUR	2,00	
49%	Surface travaux spécifique MAM dans l'existant = 80+19		99,00
100%	←Σ TAUX DE REALISATION -A- + -B- & Σ SURFACE - A- + -B- = →		363,00

Toujours à l'étage un « logement d'urgence » d'environ 37m².

Et enfin en RDC, outre la coursive de traversée en liaison du lotissement « Les Hespérides » vers la place du village, une salle de plus de 80m² dédiée à des rencontres, des animations de tous ordres (petit déjeuner des résidents, jeux, cinéma, ateliers cuisine, spectacles... mais aussi répétition de la chorale...).



→ Au RDC **MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles), d'une surface totale dédiée de 177m², pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants de moins de 3 ans. ↗↗↗



→ A l'étage, un « **TIERS-LIEU** » pour des professionnels d'activité sociale et/ou médicale ou paramédicale, d'une surface totale dédiée de 40m² + une terrasse d'environ 20m²..., ↗↗↗



Principalement dédié à l'aide à la vie partagée (AVP). Lieux de rencontres intergénérationnels et d'inclusion. Son ouverture à toutes les activités d'intérêt général, et plus particulièrement aux associations pouvant intégrer les résidents dans leurs activités ne peut être écartée. Des règles d'usages restent à déterminer.



VUE EN COUPE PARTIE RENOVATION ET FAÇADE DE L'EXTENSION « MAM » ET « SALLE COMMUNE »...

Et les travaux avancent, mais aussi la finalisation des financements qui ont subi quelques fluctuations. En effet la période étant relativement compliquée budgétairement pour tous, les anticipations s'en sont trouvées modifiées. De fait, si nous avions écarté les financements « LEADER » (fonds Européens) en premiers plans de financement, nous voilà bien obligés d'y revenir et avons déposé dossier au titre de la programmation 2023/2027. Enfin soulignons le retour inattendu de la CAF sur le projet MAM. Ci-dessous le plan de financement définitif sur l'ensemble du projet....

OPERATION DE REHABILITATION D'UNE MAISON DE VILLAGE PORTEE PAR LA COMMUNE DE GRAZAC								
DESTINATIONS : - MAM (Maison d'assistantes Maternelle) – AVP (Aide à la vie partagée) – Tiers lieu social – Logement d'urgence.								
OPERATION D'UN MONTANT INITIAL DE 816 880.00 € HT								
SOUTENUE ET COFINANCEE PAR :								
	ETAT	Ouvrages	730 925.00	DSIL / DETR / FOND VERT	20.000%		146 185.00 €	
		M.O et mission	85 955.00		20.000%		17 191.00 €	163 376.00 €
	REGION OCCITANIE	Ouvrages	730 925.00	Accessibilité et rénovation énergétique	7.740%		56 570.45 €	
		M.O et mission	85 955.00		7.740%		6 652.55 €	63 223.00 €
	CD 31	Ouvrages	730 925.00	Contrat de territoire 2023	40.000%		292 370.00 €	
		M.O et mission	85 955.00		0.000%		0.00 €	292 370.00 €
	CAF	Ouvrages	730 925.00	Plan d'Investissement pour l'accueil de jeunes enfants	10.038%		73 371.71 €	
		M.O et mission	85 955.00		10.038%		8 628.33 €	82 000.05 €
		Ouvrages	730 925.00	Fonds Européens LEADER	6.431%		47 007.03 €	
		M.O et mission	85 955.00		6.431%		5 527.92 €	52 534.95 €
	Autofinancement commune de GRAZAC			BUDGET COMMUNAL	20.000%	20.000%	163 376.00 €	163 376.00 €
Total général			816 880.00			100.000%	816 880.00 €	816 880.00 €

Quant aux ouvrages, quoi de mieux que des photos retracant l'avancée des travaux :



Alteal / RÉSIDENCE LOCATIVE

Tout d'abord saluons cette collaboration avec ce bailleur ici renouvelé ; en effet, vous connaissiez "Colomiers Habitat" qui a réalisé le lotissement "Souleilla de Loumaing", mais il a changé de nom et est devenu ALTEAL. C'est bien le même bailleur, le même partenaire, car il s'agit bien de partenariat au service de la collectivité.

Soyons clair, même avec la meilleure volonté du monde, Grazac n'aurait jamais pu tout seul réaliser ces logements locatifs qui accueillent principalement (très majoritairement) des familles qui ont déjà une attaché locale. Il s'agit de regroupements familiaux tels parents qui se rapprochent de leurs enfants mais aussi l'inverse. Les premiers pas d'autonomie d'un enfant, d'un jeune couple... Avant un projet de construction, d'accès à la propriété, autant de cas très divers.

Voilà ce qui est très appréciés par tous parce que permettant le maintien des liens de proximité. Mais ALTEAL c'est aussi une structure d'accompagnement social au service de ses locataires, et ça, ça n'a pas de prix.

Alors, même si la réalisation du dernier lotissement, et surtout le déroulé des travaux sur le lotissement "Les Hesperides" a suscité quelques coups de "colère" et échanges "vigoureux", cette étape est passée et doit rester du passé ; au final la réussite, le service, l'accueil, la bienveillance, le confort tout est là !

Avouons que globalement c'est une belle opération au cœur de notre village ; et si certains en doute, qu'ils posent des questions aux résidents fraîchement installés...

Quand on évoque bailleur social, certains s'imaginent encore qu'il s'agit de barres d'immeubles et autres quartiers insalubres, voire de zone de

"non droit"... Que nenni ici, la preuve en quelques photos des réalisations modernes et de pointe... comme la chaufferie bois en place que ALTEAL a mené à bon terme alors que le SDEHG devait s'incliner et décliner le projet d'ampleur devant les difficultés de calendrier et montage financier qui lui étaient imposées.



Alors affirmons-le haut et fort, oui c'est une réussite !



CD31 + Alteal + Commune de GRAZAC = AVP

C'est une nouvelle étape pour notre village : la résidence d'habitat inclusif "Les Hespérides" a ouvert ses portes, et les premiers résidents ont emménagé début novembre.

Située en plein cœur du village, cette résidence moderne et chaleureuse offre un cadre de vie adapté et sécurisé pour les personnes à mobilité réduite, ou âgées de plus de 60 ans.

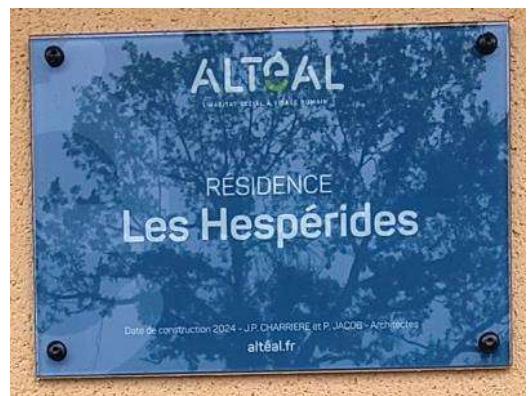


Mais commençons par le commencement ; pas d'animation sans un personnel formé pour ces missions et donc des professionnels (elles)... Marine et Cendrine.

Marine, que certains connaissent déjà car à mi-temps au secrétariat sur l'urbanisme, et aujourd'hui, aussi coordinatrice de l'AVP. Certains peuvent se demander quel est le lien professionnel ? Marine est une professionnelle diplômée intermittente du spectacle ; son embauche à l'urbanisme s'est faite un peu par hasard car il n'existe aucune formation spécifique d'instructeur (trice) en urbanisme. De fait, comme tous les instructeurs, une « formation sur le tas », par accompagnement des sachants.

Mais pour ce qui est de l'animation, personne ne pouvait lui en raconter, c'est son métier. Quelques formations en sensibilisation sur le public concerné, et « en piste ». Elle est le « joker » de la collectivité à ce poste.

Quant à Cendrine, en reconversion professionnelle, elle s'est impliquée sur le projet avant même toute promesse d'embauche. Un réel gage de sérieux. En effet, stages en EHPAD, formations diverses, réflexion sur la mise en place de l'animation alors que le lotissement n'en était encore qu'à son ébauche... Mais sa témérité l'a toujours placée en tête de toutes candidatures d'animatrice. Finalement, tous ne peuvent que constater un réel professionnalisme avec les résidents ; une certaine bienveillance naturelle l'accompagne au quotidien et tous en profitent. Que cela reste dans cet esprit et... que du bonheur à venir.



Quant aux ayants droits, les résidents ayant adhéré à l'AVP ?

Rappelons en effet que rien n'est « obligatoire », rejoindre l'animation est un acte délibéré du(es) résident(s)(es) ; ce n'est pas un EHPAD, ni une résidence service mais tout simplement un lotissement conçu pour recevoir des personnes de plus de 60 ans et/ou toute personne ayant un handicap et donc des difficultés de mobilité, et tous locataires. Tous les logements, en plus d'être à loyer modéré, répondent donc à ces critères d'accessibilité.

Les 22 nouveaux habitants, venus pour la plupart dans le cadre d'un rapprochement familial (60% à 75%), s'installent progressivement et découvrent les lieux avec enthousiasme. Outre leurs appartements confortables et adaptés, ils profiteront dès le printemps prochain, de la salle d'animation encore en construction.



Grace au programme de l'Aide à la Vie Partagée, convention mis en place avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, les animations quotidiennes organisées par Marine et Cendrine, ont déjà commencées :

- Ateliers créatifs
- séances de gym douce
- sortie au marché...

Mais aussi moments festifs entrez résidents, tel le 1^{er} anniversaire ici fêté très chaleureusement.

D'autres, en collaboration avec les associations locales, comme déjà avec l'association « A Voir et Entendre » (visite de la bibliothèque), seront bientôt proposées. Des moments de partage avec les enfants de la maternelle du village rythmeront également les semaines à venir.

Au-delà, par la mise en place du service « BUS VERTOUS » pour lequel nous nous investissons, il y aura aussi des sorties vers les marchés de pleins vents et autres animations sur le territoire du Pays Sud Toulousain, le territoire d'où sont issus la grande majorité des résidents.

Cette résidence ne se limite pas à un lieu d'hébergement, elle est aussi un lieu de vie ; elle devient un véritable carrefour d'échanges et d'entraide.

En intégrant pleinement les résidents à la vie du village, et pour peu que la réciproque s'établisse, une véritable richesse pour tous.

Le Maire, présent lors de l'accueil des premiers résidents, a exprimé toute sa fierté et celle de son Conseil :



Ateliers jeux et décos de Noël

« Nous sommes ravis d'offrir un lieu qui répond aux besoins de regroupement familial de nos aînés, tout en renforçant la convivialité et les liens au sein de notre communauté. »



Tous les habitants du village sont invités à participer aux prochaines animations et à accueillir les nouveaux venus, pour que "Les Hespérides" devienne un véritable foyer d'échanges et de solidarité

Nous leur souhaitons la bienvenue à Grazac !

LA VIE A GRAZAC

Pour rappel, vous pouvez retrouver dans la rubrique Jeunesse du site de la mairie, les informations pratiques sur le Syndicat du Rieutarel : <https://www.mairie-grazac31.fr/fr/jeunesse/syndicat-du-rieutarel.html>

De nouveaux employés communaux... de nouveaux collègues...



Mme Viot Marine,
en poste ½ temps
urbanisme,
complété ½ temps
coordinatrice AVP

Mme DALESSIO
Cendrine qui vient
d'être embauchée
en CDD aux
fonctions
d'animatrice AVP

Des renforts de
qualité pour
remplir toutes les
missions
déployées sur la
commune... mais
surtout de vrais
soutiens aux cotés
de Sandrine et
Franc.



Mme DUPUY Marina, après
une première période en stage
(août 2024), vient d'être
intégrée agent technicienne
d'entretien aux espaces verts,
voirie, bâtiment...

Conseils d'école 2024/2025



Dans les pages qui suivent, des extraits très succincts du Procès-verbal de compte rendu du conseil d'école. Le CR intégral est consultable dans les établissements scolaires auprès des directions d'école.

Année scolaire 2024- 2025

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

présidé par Mme Berges.

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

ÉCOLE : R.P.I. CAUJAC - ESPERCE - GRAZAC

Les axes abordés

PRÉAMBULE : modalités de fonctionnement des trois Conseils d'École, délibération à prendre et règlement intérieur du conseil d'école.

1 - PRÉSENTATION R.P.I., RENTRÉE 2024

- Effectifs R.P.I.
- Présentation des équipes.
- Résultats des élections des parents d'élèves.
- Rappel horaires des écoles.

2 - PROJET D'ÉCOLE : présentation du projet d'école et des activités menées (projet chorale, spectacle, séances de motricité...), présentation du projet PHARE.

Quelques éléments principaux ici retracés de façon non exhaustive ...

3 - VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES.

4 - BILANS COOPÉRATIVES SCOLAIRES, BUDGET 2024 et TRAVAUX.

5 -EXERCICE DE SÉCURITÉ INCENDIE et PPMS.

6 – QUESTIONS DES PARENTS.

PRÉAMBULE : modalités de fonctionnement des trois Conseils d'École, délibération à prendre et règlement intérieur du conseil d'école.

L'école maternelle de Grazac fait partie d'un RPI avec l'école élémentaire de Caujac et l'école élémentaire d'Esperce.

La restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'entretien des écoles notamment sont gérés par le syndicat du Rieutarel.

- Vote du fonctionnement en un conseil d'école commun.

Le fonctionnement en un conseil d'école commun pour l'année scolaire 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

Les dates des prochains conseils d'écoles seront adressés par mail par Mesdames les Directrices.

- Vote du règlement intérieur du Conseil d'école commun.

Le règlement intérieur du conseil des écoles du RPI est adopté à l'unanimité. Il restera en vigueur jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026. Il sera adressé par mail par Mesdames les Directrices.

1-PRESENTATION R.P.I, rentrée 2024.

-Effectifs R.P.I. et présentation des équipes :

École maternelle :

Il y a actuellement 79 élèves inscrits à l'école : 26 élèves de petite section, 28 élèves de moyenne section et 25 élèves de grande section, répartis dans 3 classes :

-Une classe de PS-GS Madame Berges Amandine : 14 PS +12 GS=26 élèves.

-Une classe de PS-MS Madame Andrieu Anne : 12 PS+ 15 MS= 27 élèves.

-Une classe de MS-GS Mesdames Godeau Céline et Carpignano Maryna : 13MS+13GS= 26 élèves.

Mme SAJDAK Sophie assure le temps de décharge de direction.

Mesdames Soum Cendrine, Szmata Sajdak Nadine et Thomas Élodie sont des Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elles nous accompagnent tous les jours.

Madame Dedieu Christelle, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESCH) , intervient à l'école.

A la garderie : Madame Crochet Jessica , Mademoiselle Lambert-Fouet Clara et Madame Szmata Sajdak Nadine.

A la restauration : Madame Crochet Jessica, Mademoiselle Lambert-Fouet Clara, Madame Savoldelli Gervaise et Madame Soum Cendrine.

A l'entretien des parties communes : Madame Crochet Jessica, Mademoiselle Lambert-Fouet Clara et Madame Savoldelli Gervaise.

Dans le cadre de la campagne de prévision annuelle des effectifs pour l'année scolaire 2025, mesdames les directrices adresseront rapidement un mail aux mairies à ce sujet.

S'agissant d'un RPI, en fonction des effectifs, un groupe d'élèves pourrait effectuer son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac. Le conseil des maîtres décidera de la répartition des élèves et organisera une visite de l'école.

Écoles élémentaires :

L'école de Caujac compte 122 élèves répartis comme suit :

Caujac :

Une classe de CP : Nicole TENIAS : 23 élèves (-1)

Une classe de CP-CE1 : Marion MACHENAUD : 24 élèves (-1) (18 CP et 6 CE1)

Une classe de CE1 : Héloïse MARCHAL (directrice des écoles de Caujac et d'Esperce), déchargée les jeudis après-midis et vendredis par Sophie SAJDAK : 23 élèves

Une classe de CE2 / CM1 : Céline BUCKET : 25 élèves (18 CE2 et 7 CM1)

Une classe de CM1 / CM2 : Céline BERLAND : 28 élèves (9 CM1 et 19 CM2)

Mesdames Florence CANTELE, Laetitia GOVAERTS, Christine PEYROUZET, Cordula BAADER et Nathalie MARTY accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), interviennent dans les classes de Caujac et/ou d'Esperce.

Madame Émilie MALZIS a en charge le bus, le service cantine et le ménage.

Madame Pascale REGNIER s'occupe de la vaisselle à la cantine et du ménage des locaux. Madame Carine SPRIET assure le ménage des classes. Elle sera remplacée après les vacances d'octobre par Catherine DEFOSSE.

Madame Laurence AUBERT et Monsieur Johan GARRETA assurent la gestion des temps de garderie du matin, du midi et du soir. Madame Catherine DEFOSSE est en renfort sur les temps du midi.

Esperce :

Une classe de CM1 / CM2 : Emilie SARTORI : 27 élèves

Madame Audrey SIBERCHICOT s'occupe de la restauration et du ménage des locaux.

- Résultats des élections des parents d'élèves :

Les élections des représentants des parents d'élèves ont été organisées par correspondance uniquement.

Les délégués de parents d'élèves représentent l'ensemble des parents des élèves de l'école lors des conseils d'école notamment.

Grazac : il y avait trois sièges à pourvoir correspondant au nombre de classes. Il y avait une liste unique composée de 3 titulaires Mme GHEDAB Stéphanie, Mme BERGOUT Carole et Mme SCHOUTSEN Annabelle et 3 suppléants

Madame COUSSEAU PALVU Alzbeta, Monsieur POULET Kévin et Monsieur FORT Tristan.

Nombre d'inscrits 148/ Nombre de votants 110 / Nombre de bulletins blancs ou nuls 2 / Nombre de suffrages exprimés 108 soit un taux de participation de 74,32 %

Caujac : Liste unique composée de 5 titulaires (BARTHES Jessica, JOUGLA Caroline, PELATA Céline, PUJOL Maryline, MARTY Emilie) et de 3 suppléants (POISSON Radia, TRINCAL Marie, MUÑOZ Sofia) taux de participation : 61,79 % (131 votants pour 212 inscrits, 120 suffrages exprimés, 11 nuls)

Esperce : Liste unique composée d'un titulaire (Gaëlle NOLLET) et d'un suppléant (Laetitia LARDY) taux de participation : 69,23% (36 votants pour 52 inscrits, 36 suffrages exprimés, 0 nuls)

- Rappel horaires des écoles :

Grazac :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20.

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi.

Les enfants qui vont au dortoir l'après-midi sont priés d'arriver à 12h50 pour ne pas retarder le coucher de la sieste.

Les familles sont priées de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école. Les retards perturbent à la fois l'enfant et la vie de l'école. Chaque retard est consigné et notifié. Un papier sera remis à la famille. En cas de retards réguliers une rencontre avec la famille sera organisée.

Les familles des élèves de petite section qui souhaiteraient un aménagement de l'assiduité scolaire l'après-midi devront s'adresser à la Directrice de l'école qui soumettra le dossier accompagné de son avis à Mme L'Inspectrice.

Pour la sécurité des élèves, veillez à bien fermer tous les portails sur les temps scolaire et périscolaire.

L'instruction obligatoire débute à l'âge de 3 ans, une obligation d'assiduité s'applique. En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école.

Caujac : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- entrées en classe 8h40 et 13h40

- sorties des classes 11h40 et 16h40

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi. En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école. Rappel du numéro de l'école : 05 61 06 58 28

Esperce : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- entrées en classe 8h30 et 13h30

- sorties des classes 11h30 et 16h30

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi. En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école.

.../...

Epicerie ouverte au MaCam's à Grazac



Depuis septembre, l'épicerie et dépôt de pain sont disponibles dans votre restaurant Grazacois le MaCam's !

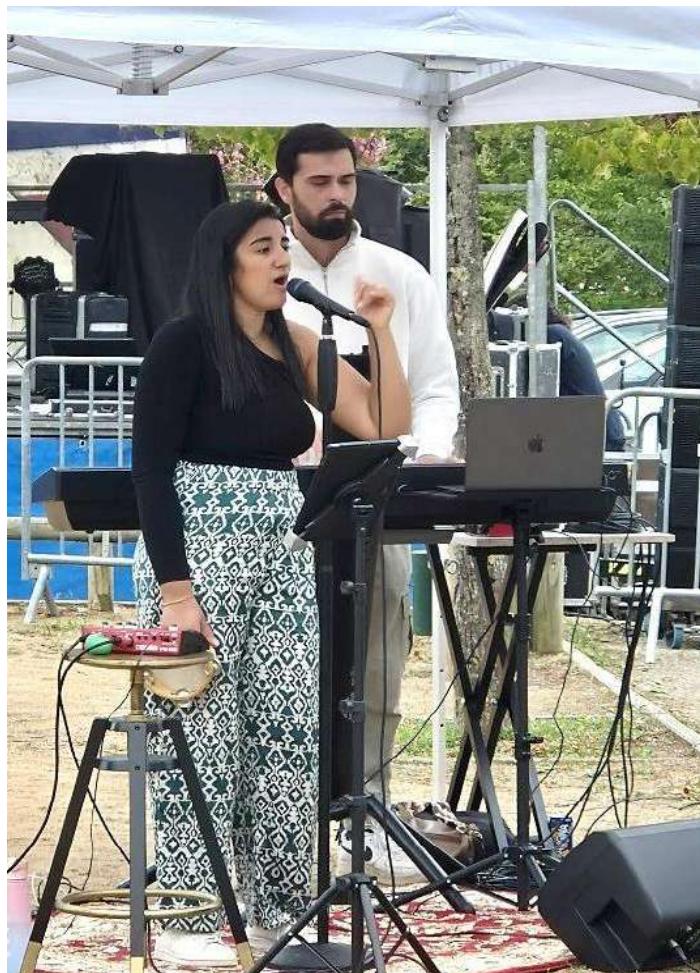
Mot des gérants : "L'épicerie est là comme promis à nos clients 😊 Produits de première nécessité ainsi que dépôt de pain (qui existait déjà)"



Soulignons une lapalissade : Un commerce ne fonctionne et ne vit que si l'on s'en sert.
Saisissez-vous-en !

Fête du village

Organisée par le CDF, l'édition de la fête du village 2024 a été un succès les 6, 7 et 8 septembre dernier.



Mot du comité des fêtes :

« Un immense MERCI à tous ceux qui ont participé à ces 3 jours de fête !

Que vous soyez venus profiter des festivités ou que vous ayez donné de votre temps pour nous prêter main forte, nous tenons à vous remercier du fond du cœur.

Un remerciement tout particulier pour leurs contributions à :

- La Mairie de Grazac*
- Netto Auterive*
- Boucherie chez Frederic pour ses bonnes entrecôtes, MOUNJETADO et sa charcuterie,*
- Au @cabanon des vignes d'Auterive*

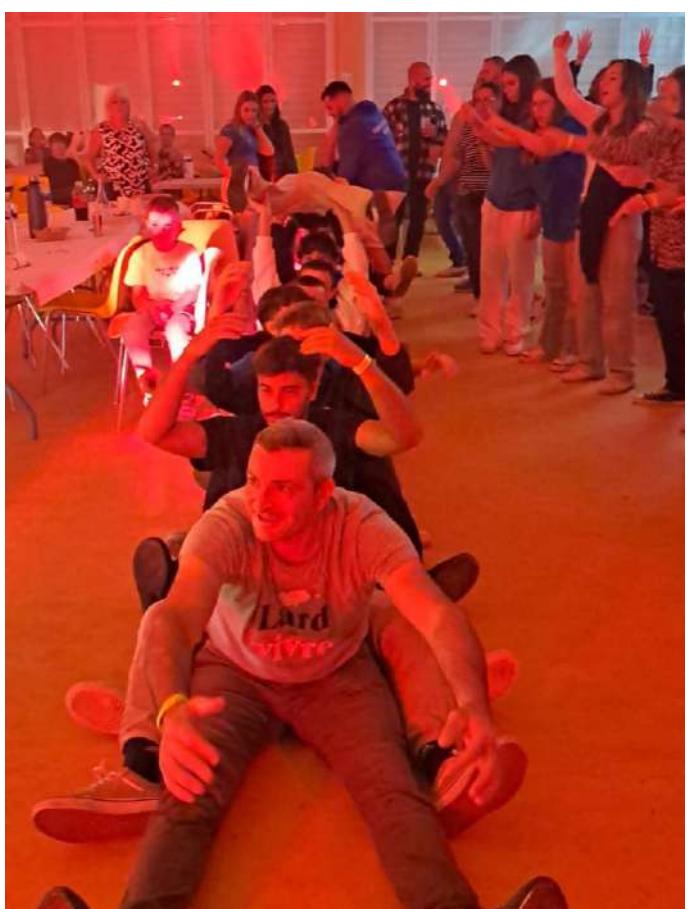
Ainsi qu'à tous nos sponsors sans qui nous n'aurions pu réaliser cet événement.

Et surtout un énorme merci à nos bénévoles et jeunes bénévoles, qui ont été extraordinaires tout au long de ces 3 jours.

Votre engagement et votre bonne humeur ont rendu ces moments inoubliables pour toute la communauté.

Merci à tous pour votre soutien et à très bientôt pour de nouveaux moments festifs !

Le Comité des Fêtes de Grazac »



Concert des Tourn'Sols à St Ybars

Dimanche 6 Octobre 2024, la chorale de A.V.E "Les Tourn'Sols" était invitée à un concert à l'église de Saint Ybars, par l'association Vitalité Eparchoise, avec la participation de 3 autres chorales :

- "Leza'Croche Choeur" de Lezat sur Lèze,
- "La Chorale de l'Autan" de Gaillac Toulza
- "Les Chantaphones" du Vernet

Dans l'église de Saint Ybars, le public écoutait et découvrait une grande diversité de musiques, et les choristes de Grazac ont apprécié de rencontrer de nouveaux groupes vocaux. Il s'agissait du premier concert des Tourn'Sols de Grazac sans les partitions, et les chanteurs étaient fiers de pouvoir partager le résultat d'un travail régulier au fil des répétitions du lundi soir à Grazac.



Il s'agissait également du premier concert avec la nouvelle pianiste : Juliette Amri, qui a accompagné avec beaucoup de sérieux et de gentillesse la chorale des Tourn'Sols.

Les 4 chorales participant au concert ont pu conclure le concert en interprétant un chant commun à 2 voix : 'L'oranger' de Bourvil.

« Merci à l'association Vitalité Eparchoise pour cette invitation, et à bientôt pour de prochaines festivités ! »

Halloween à Grazac



Après des préparatifs tout en beauté... A la nuit tombée, ils sont venus hanter nos rues...

“Des bonbons ou un sort !”



Merci à tous les parents qui, quartier par quartier, rue par rue, ont organisé et encadré ces “porte à porte” pleins de joie et bonne humeur et en toute sécurité.

Théâtre à Grazac : "Une si belle soirée"

Samedi 2 novembre au soir, la salle polyvalente de Grazac a résonné de rires et d'applaudissements avec la venue de la Compagnie des Alouettes, invitée par l'association A Voir et à Entendre.



Les 6 acteurs ont offert aux Grazacois une soirée de bonne humeur avec leur pièce « Une si belle soirée ».

Les habitants de Grazac et des villes alentours, venus en famille ou entre amis, se sont retrouvés nombreux pour profiter ensemble de ce moment de détente et de convivialité.

Décors chaleureux, dialogues savoureux et talent des six acteurs ont fait mouche, pour la plus grande joie du public, qui n'a cessé de rire et d'applaudir, illustrant leur plaisir sincère. Au terme de cette représentation réussie, la Compagnie des Alouettes a chaleureusement remercié les Grazacois pour leur accueil et a déjà promis de revenir très bientôt.

Un beau moment de partage alliant loisir et culture avec cette troupe de théâtre !

Cérémonie du 11 novembre

Lundi 11 novembre 2024, habitants de Grazac et élus se sont retrouvés nombreux cette année encore pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 dans un moment de recueillement.



Il est essentiel de garder en mémoire les conflits passés et de maintenir les souvenirs en vue de préserver la paix.



Les enfants, ont participé activement à cet hommage en portant la gerbe auprès du monument mémorial, tandis que Annie Brunanchon, Adjointe au Maire a donné lecture du discours officiel, rappelant l'importance du souvenir et de la transmission des valeurs de paix.

Monsieur le Maire a complété le discours par quelques mots avant la traditionnelle minute de silence.

Ce moment solennel s'est achevé par un chaleureux verre de l'amitié avec un apéritif offert par la municipalité, permettant de se retrouver et de partager un moment d'échange et de convivialité.



Opérette des Folies champêtres à Grazac

Dimanche 1er décembre, la salle polyvalente Noël Mesplés à Grazac a vibré au rythme de la fantaisie lyrique !

Près de 80 spectateurs se sont réunis pour assister à la représentation de L'affaire Paillasson, une opérette interprétée avec brio par la troupe Les Folies Champêtres.



Pendant deux actes les 17 acteurs, accompagnés d'une talentueuse pianiste et soutenus par une ingénierie lumière, ont embarqué le public dans une histoire riche en jeux de mots et en péripéties comiques.

Le spectacle a suscité rires et applaudissements, témoins de l'enthousiasme des spectateurs venus de Grazac et des environs.

Organisée par l'association AVE de Grazac, cette soirée a également permis de mettre en lumière la troupe des Folies champêtres qui s'était déjà produite il y a 2 ans dans la même salle polyvalente pour leur précédente opérette, affiliée à l'association Voix O' Show, connue pour ses productions originales et chaleureuses.

Un grand merci aux artistes et aux chanteurs et chanteuses talentueux pour cet évènement, qui restera dans les mémoires comme une belle réussite culturelle pour notre commune.



Retour sur le marché de Noël des 7 et 8 décembre 2024

Malgré une météo capricieuse, le marché de Noël de notre village, organisé par le comité des fêtes les 7 et 8 décembre 2024, a su rassembler petits et grands dans une ambiance chaleureuse et festive.

Un marché aux mille couleurs

Près d'une vingtaine d'exposants, tous artisans et commerçants locaux, étaient présents pour faire découvrir leurs créations uniques : bijoux, décos, produits gourmands et objets faits main ont ravi les visiteurs venus soutenir les talents de notre région.



Le père Noël, quant à lui, a honoré le marché de sa visite, prenant le temps de poser pour des photos et d'écouter les souhaits des plus jeunes.



Tout au long du week-end, les enfants ont également été ravis de profiter du stand de maquillage.

Des animations pour tous les âges

Le week-end a été marqué par de nombreuses animations, pour le plus grand bonheur des enfants et des familles. Bubu le clown a illuminé la journée de samedi avec plusieurs spectacles, mêlant humour et magie.



Les visages colorés ont apporté une touche de magie supplémentaire à l'événement.



Le concours de dessins a permis à de nombreux artistes en herbe d'exprimer leur créativité, tandis que le « photobooth » a immortalisé les meilleurs moments du week-end.

Enfin, le concours de pulls moches a apporté une touche d'humour, récompensant les tenues les plus originales.

Une organisation chamboulée mais réussie



La pluie et le vent n'ont pas été tendres, contraignant les organisateurs à réagir rapidement. La buvette a été déplacée en urgence dans la salle, et l'organisation des repas a dû être revue pour garantir le confort des visiteurs. Malheureusement, certaines animations prévues à l'extérieur ont dû être annulées, mais cela n'a pas entamé la détermination des bénévoles à maintenir l'esprit de Noël.

Une collecte solidaire couronnée de succès



Parmi les initiatives phares de ce marché, la collecte de jouets organisée sous l'égide de la Mairie pour La Croix-Rouge a remporté un franc succès.

Grâce à la générosité des visiteurs, des dizaines de jouets ont été recueillis et seront redistribués à des enfants dans le besoin, apportant un peu de magie de Noël à ceux qui en ont le plus besoin.



Ce marché de Noël 2024, malgré les caprices du ciel, a une fois de plus prouvé que la solidarité et la bonne humeur sont les piliers de notre communauté.



Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, que l'on espère sous un ciel plus clément !

Concert les Tourn'Sols



Le 8 décembre, la chorale « Les Tourn'Sols » de l'association AVE, était en concert dans l'église de Grazac. C'était le concert de Noël, en liaison avec le marché de Noël organisé par le Comité des fêtes. Le public venu nombreux était présent pour apprécier la prestation de notre chorale, qui à chaque représentation augmente son niveau.

De nombreuses chansons contemporaines et de Noël, ont égayées cet après-midi festif. A la fin du concert, le public en demandait encore plus, preuve de la qualité de la prestation. Enfin, un gouter concocté par les choristes, était proposé à tous ceux qui voulait y participer, afin de prolonger cet instant de convivialité. Nul doute que l'année prochaine, la chorale nous régalerai avec un nouveau concert de Noël.

Décorations du village et illuminations



Comme chaque année, la municipalité décore Grazac avec des lumières et des sapins sur la place du village. Le temps exécrable du premier weekend de décembre, n'a pas permis de se retrouver pour décorer les sapins.

Malgré la météo avec quelques courageux, les sapins ont été décorés.
Merci pour votre participation !

Avec les employés communaux, nous avons commencé à installer les décos de Noël, et cette année, on embellit le fronton de la Mairie.



Goûter de Noël

Et la magie de Noël a encore une fois opérée.

Le 15 décembre, le magicien Alex Lupin est venu ravir petits et grands avec des tours audacieux, inventifs et inattendus, en ravissant les jeunes et en étonnant les moins jeunes (tout du moins ceux qui avaient su garder leur âme d'enfant !).



Un spectacle plein de surprise et d'émerveillement !



Le père Noël est ensuite venu, grimé de sa plus belle moustache pour distribuer aux plus sages friandises et accolades.

L'équipe municipale n'a pas été en reste en proposant une buvette où se sont réunis les parents ravis de pouvoir échanger.



La municipalité remercie l'artiste Alex Lupin et toutes les familles ayant répondu présent avec et pour leurs enfants !

Du « street art » à GRAZAC...

Sauf de se promener sur l'aire de loisirs et faire le tour de la salle Noël Mesples, il y a peu de chance de pouvoir se rendre compte des fresques réalisées. Pour mémoire, le conseil municipal a fait appel à un "Graffeur" afin de nous proposer un projet de dessin sur l'ensemble des faces de la salle. L'idée du conseil, c'est d'illustrer les quatre saisons, et aujourd'hui, tout le monde peut voir l'avancée de ce projet.



Le graffeur choisi est Kevin, plus connu sous le pseudo de "Graff31". Nous espérons que vous saurez apprécier.

Les évènements à venir

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochains évènements festifs
à Grazac :

Prochainement, à Grazac !

- **19 Janvier repas des aînés**
Par la municipalité
- **26 Janvier: Les vœux du Maire**
Par la municipalité
- **8 Mars : Soirée à thème**
Par le Comité des fêtes
- **22 Mars : Spectacle les 15 ans des Tourn'Sols**
Par l'association AVE
- **6 Avril : Fête des plantes**
Par l'association FAKANY
- **12 Avril : Matinée sensibilisation sécurité/secours**
Par la municipalité
- **20 Avril : Chasse aux trésors de Pâques & portes ouvertes de la bibliothèque**
Par l'association AVE
- **17/18 Mai : Journée des talents cachés**
Par l'association AVE
- **31 Mai : Festival du jeu de Grazac**
Par l'association AVE
- **14 & 15 Juin : Summer Party**
 - Par le Comité des fêtes
- **21 Juin : Fête de la musique**
Par toutes les associations, avec la Mairie

A vos calendriers !

Naissances

- LOUBET Liam, né le 13/07/2024
- CIARDULLO Ana, née le 06/08/2024
- MAGLIANO FERRARO Ennio, né le 08/09/2024
- LOTTE Estelle, née le 10/09/2024
- KULIKOWSKI Romy, née le 14/09/2024
- DARNAUD Léandre, né le 15/11/2024



Mariages et PACS



- M.POISSON Pierre-Emmanuel et Mme OUTHOUD Radia
Mariés le 24 août 2024
- M. LAFORGE Irvin et Mme ROCHETTE Cassandra,
PACSés le 3 juillet 2024.

Coin détente

Sudoku niveau moyen :

3	6	9	4					
	2		5			6		
4		5	2				1	
2	4		7	1				8
	8		9	4		1		
7		3	5			4	2	
6			9	8		3		
	3			2		5		
			5	4	2	6		

Sudoku niveau difficile :

			4		6			1
				2			8	9
1				3		6		
			3	8			7	4
		8					3	
3	4				1	7		
			3		5			2
9	1				7			
6				1		3		

Campagne de don du sang à Auterive



La campagne de don du sang se poursuit à Auterive !
Les réserves sont basses : Prochaines dates pour donner votre sang :

- Le mercredi 15 janvier de 14h30 à 18h30
- Le mercredi 12 février de 14h30 à 18h30

Les collectes ont lieu :

Salle Belvédère: de 14h30 à 18h30.

Et autour d'Auterive :

- EAUNES : Le lundi 17 février de 15h à 19h
- FROUZINS: Le vendredi 31 janvier de 14h30 à 19h
- LABARTHE SUR LEZE : Le mercredi 26 février de 14h à 19h
- GREPIAC : Le vendredi 07 février de 15h à 19h

Les réservations vous permettent de trouver le meilleur créneau et le lieu de don à proximité

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

CENTRE AQUATIQUE... CA SE CONCRETISE !

Les élus du bassin auterivain ont validé fin septembre l'avant-projet définitif du centre aquatique intercommunal. Il verra le jour près du collège d'Auterive, à l'horizon 2025.



Le futur centre aquatique intercommunal comprendra, entre autres, un bassin sportif de 25 m et un bassin détente de 150 m².

(Photos ©SORA+Z)



Le futur centre aquatique, d'une superficie totale de 2 400 m² (sur deux étages), occupera un terrain de deux hectares, situé à « un kilomètre » du collège Antoine-Perbosc, « sur l'axe reliant Auterive à Miremont ». « La Ville travaille sur un plan cyclable auquel l'intercommunalité devrait s'associer afin de permettre une jonction douce entre le collège et le nouvel équipement sportif », précise Claude Didier, vice-président de la CCBA chargé de la gestion du cadre de vie.



QUAND ÉNERGIE RIME AVEC ÉCOLOGIE



Un centre aquatique répondant aux défis énergétiques et à la préservation de la ressource en eau

Dans une volonté de répondre aux enjeux écologiques et énergétiques actuels, les élus ont décidé de :

Privilégier la végétalisation du site pour prendre en compte les continuités végétales et les corridors écologiques

Utiliser en priorité les éco-matériaux

Limiter les consommations énergétiques par une conception bioclimatique

- Une orientation sud qui permet de bénéficier des apports solaires (chaleur, luminosité)
- Un apport de lumière naturelle sur l'ensemble des espaces
- La possibilité d'une ventilation naturelle de la halle des bassins par un jeu d'ouvrants en partie basse et haute
- Des niveaux d'isolation réduisant de manière efficace les déperditions thermiques de l'équipement

Choisir le mix énergétique

- Une chaudière bois mixte (déchiqueté, granulés, copeaux ou miscanthus) permettra de couvrir 80 % des besoins énergétiques en chaleur du bâtiment
- Un complément au gaz permettra de gérer les appels de puissance et pics de consommation
- Une étude en cours ainsi qu'un dimensionnement pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- Des systèmes de récupération de chaleur pour réduire les besoins énergétiques de l'équipement avec :
 - Récupération de calories sur les centrales de traitement d'eau et sur l'eau pour préchauffage de l'eau de renouvellement
 - Récupération de calories sur les eaux grises des douches pour production de l'eau chaude sanitaire

Préserver la ressource en eau

Des systèmes intelligent de régulation et de gestion permettront de réduire les besoins en eau de l'équipement, avec notamment la récupération de l'eau de renouvellement des bassins pour le lavage des filtres, et la récupération des eaux fluviales de la toiture pour l'arrosage des espaces verts extérieurs

Le centre aquatique a été pensé pour « s'insérer dans le paysage patrimonial du territoire ». Sa façade principale sera agrémentée de baies vitrées et de briquettes afin de rappeler l'identité du territoire.
(Photos ©SORA+Z)



Report de la TEOMI* : Une décision d'équité, de reconnaissance et de prévention



Nos sincères remerciements à vous tous !

Depuis 2021 et la fin de l'épisode de la COVID-19, les habitants trient mieux leurs déchets. Le constat est très positif et les effets de ces bons gestes de tri se font déjà sentir et vont juguler les augmentations de coûts dans les prochaines années.

Les résultats de cet effort citoyen au bénéfice de l'environnement sont d'ores et déjà mesurables :

En 4 ans nous sommes passés de 213 kilos/an/habitant à 140 kilos/an/habitant.

	Evolution 2021-2024 En tonnes	Evolution 2021-2024 En %	Commentaires *
Ordures ménagères résiduelles (dépôts sauvages inclus*)	-2300 T	-32 %	Un record, il n'y a jamais eu une telle diminution.
Papier	0	Pas Evol.	Stabilité
Emballages	+400 T	+43%	Belle progression, mais légère augmentation du taux d'erreurs
Verre	0	Pas evol.	Stabilité
Total	-1900 T	- 19,5 %	Baisse significative. Il faut que les tonnages se maintiennent à ce niveau soit 226kg/an/hab.

Une phase d'expérimentation des outils permettant le passage à la TEOMI contrastée

Les résultats que nous vous avons présentés concernent la baisse des tonnages et la qualité du tri.

Ils sont bons et vont clairement dans la bonne direction, aux vues des objectifs fixés pour l'Etat à l'horizon 2030. En revanche sur le terrain, la phase en cours d'expérimentation de la TEOMI est quant à elle plus contrastée, notamment en raison de problèmes techniques indépendants de la volonté de CCBA.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les phases d'expérimentations sont si importantes : il faut prendre ces éléments en compte, pour opérer des réajustements, avant de déployer de manière définitive la TEOMI.

Il s'agit de faire preuve de logique et de sens des responsabilités.

Qu'est-ce qui nous a poussé au report ? Nous avons trois types de dysfonctionnements techniques au moment de cette fin d'expérimentation :

1/ Problématique du matériel embarqué dans les camions de collecte : la levée des bacs rencontre des erreurs techniques et ne permet pas d'avoir une certitude pour TOUS les foyers.-> Actuellement lors de l'expérimentation, plus de 30% d'erreurs aléatoires

2/ 10,9% des foyers n'ont pas de bacs pucé ou de badges.

Il faut impérativement poursuivre le déploiement du matériel chez les citoyens, pour que chacun ait le matériel adapté, avant le passage à la TEOMI.

3/ Le croisement des données entre le fichier de facturation et le logiciel technique qui analyse la levée des bacs ou le dépôt en PAV n'est concluant qu'à 77%.

Si nous ne régions pas ces difficultés avant de passer à la TEOMI, des effets de bord négatifs auraient été à prévoir :

1. Une iniquité de traitement entre tous les usagers

Le report de la TEOMI est motivé par une nécessité fondamentale : s'assurer que tous les usagers soient traités équitablement. Nous refusons de créer des injustices à cause des problèmes techniques.

L'une des principales craintes était un mauvais calcul de la part variable des contribuables liée à un bug technique où une erreur de croisement entre les fichiers techniques et fiscaux.

2. Une explosion des dépôts sauvages et des dépôts en pieds de colonnes

Pour les personnes non encore équipées de badges ou de bacs pucé, une fois l'expérimentation terminée, il n'est plus possible de déposer ses déchets dans les espaces prévus. Il y a donc un risque majeur de voir les incivilités exploser.

Les efforts des habitants en matière de gestion des déchets méritent d'être soulignés. La collectivité souhaite marquer sa reconnaissance en poursuivant et amplifiant ses actions en matière de prévention et de pédagogie.

3. Une augmentation induite de la part fixe de la TEOMI

Si le croisement des fichiers n'est pas complet, la charge fiscale n'est pas portée par tous les usagers, ce qui pourrait mener à une augmentation de la part fixe de la TEOMI, car la collectivité a pour obligation d'équilibrer son budget.

Les actions qui seront menées dans les prochains mois par la CCBA :

1. Un suivi quotidien du prestataire en charge des matériels embarqués pour résoudre au plus vite les bugs rencontrés lors des levées de bacs. Des discussions sont d'ores et déjà engagées pour résoudre ce problème.

2. La poursuite du rattrapage des personnes n'ayant pas récupéré les badges ou fait pucer leurs bacs. Cette opération est longue et fastidieuse. Elle sera portée en interne pour récupérer les retardataires et les nouveaux arrivants. Une campagne de communication spécifique sera lancée au 1^{er} trimestre 2025

3. Une transparence avec des points d'étapes réguliers, pour informer les citoyens des avancées dans la résolution de ces difficultés techniques. Nous nous engageons à publier sur le site et à relayer au sein des communes des informations chiffrées et régulières de nos avancées progressives.

4. Le maintien d'un cap ambitieux sur la prévention des déchets

La décision de report n'est pas synonyme d'inaction. Au contraire, elle s'inscrit dans une volonté de maintenir et d'amplifier les efforts en faveur d'une gestion raisonnée des déchets.

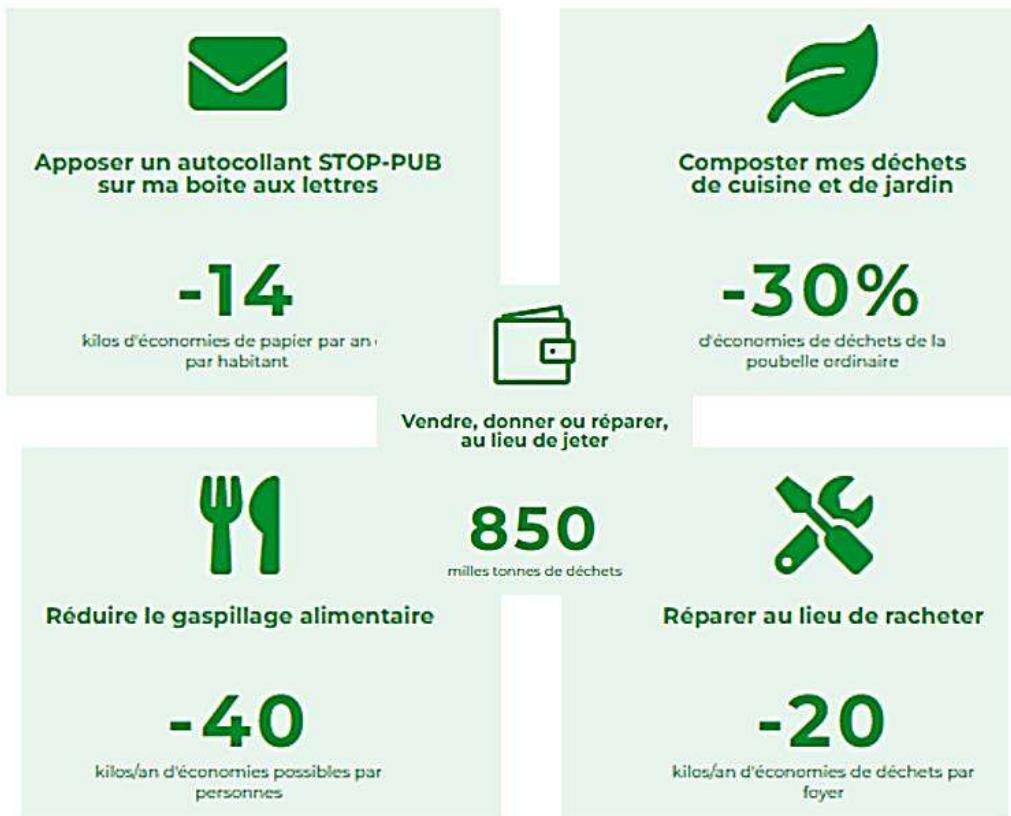
Réduire ses déchets

La CCBA présente deux outils de l'ADEME qui sont implémenté sur le site internet de la communauté de communes du Bassin Auterivain.

- **Une carte nationale de tous les réparateurs, et acteurs du réemploi**
- **Un assistant au tri des déchets, pour guider les citoyens dans le geste de tri.**

Plus d'informations : <https://longuevieauxobjets.ademe.fr/>

5 gestes simples antigaspi !



Découvrez toutes les solutions de seconde vie proposées à proximité de chez vous, dans le Bassin Auterivain. Réparez, donnez ou récupérez des biens entre particuliers ou professionnels, pour donner une seconde vie aux objets, sans devoir obligatoirement les jeter.



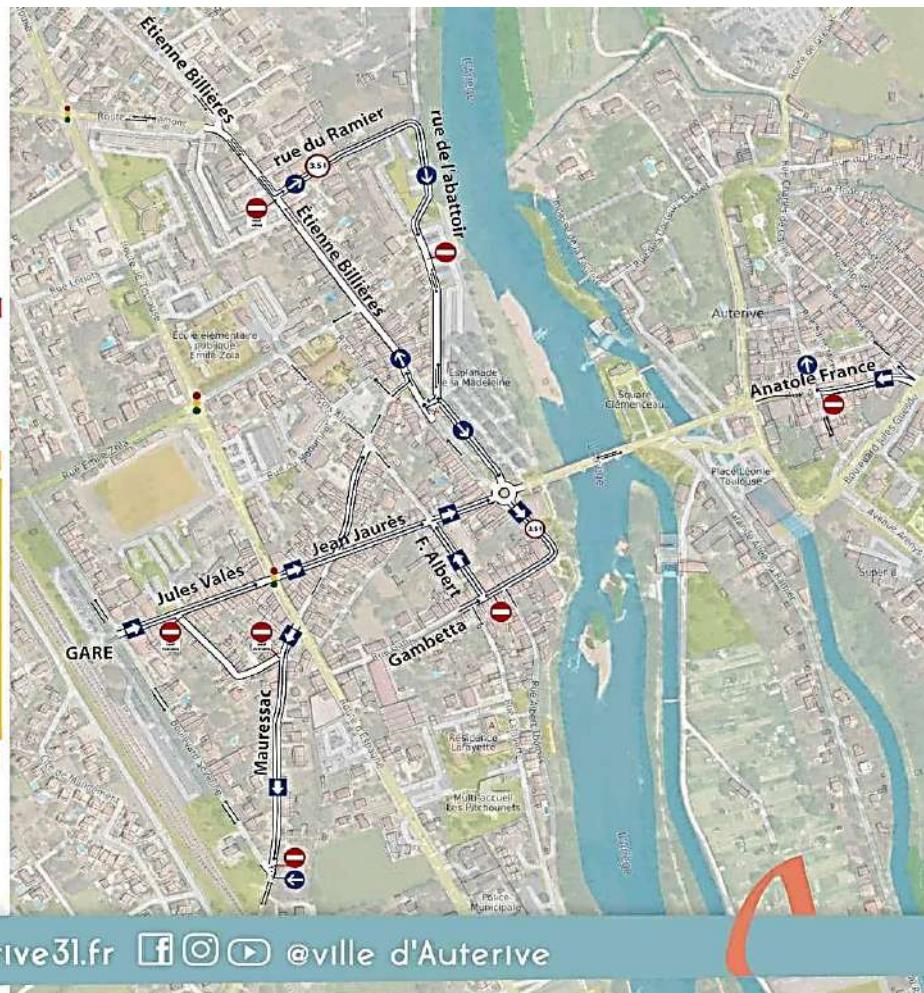
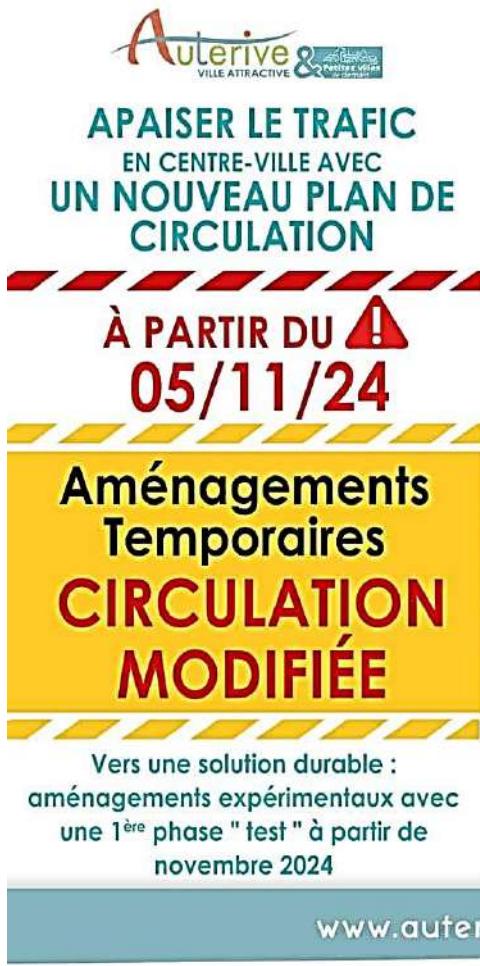
Rejoignez le mouvement en vous renseignant via le site internet :
<https://www.ccba31.fr/dechets/reduire/>

Changement de circulation à Auterive

Un schéma de circulation est en test sur plusieurs mois. Une concertation publique sont prévus au printemps. La municipalité salue le travail des services municipaux, appelle les usagers à la patience et déplore les incivilités.

La phase de test du nouveau schéma de circulation a débuté en novembre.

Cette phase test permettra d'apaiser et de sécuriser le trafic en centre-ville, pour un meilleur partage entre tous les types de déplacements (voitures, poids lourds, cycles, piétons).



Les récents changements de circulation à Auterive soulèvent bien des questions sur leur efficacité et leur durabilité. Cathy Hoareau, 1^{re} adjointe déléguée à l'urbanisme, apporte son éclairage sur les critères d'évaluation et le calendrier des prochaines étapes du processus.

Les impacts des nouvelles mesures de circulation sont suivis attentivement par la commission extra-municipale par des examens réguliers et des constats manuels pour évaluer les reports de trafic. « *Bien qu'aucune durée n'ait été encore établie pour ce suivi, un délai de plusieurs mois sera nécessaire avant de tirer des conclusions significatives*, souligne l'élue. Aussi, un premier bilan sera rendu public au printemps ». Cette rencontre permettra de discuter avec le public des résultats observés et d'apporter des ajustements si nécessaire. **Les usagers peuvent transmettre leurs observations aux élus par e-mail ou via les réseaux sociaux.**

« *La réunion de bilan sera également un bon outil d'échanges et d'ajustements, si nécessaire* », assure Cathy Hoareau.

« ***Si les tests sont concluants, des travaux de pérennisation sont envisagés*** », poursuit l'adjointe au maire. « ***Ils seront étalés sur le long terme, compte tenu des coûts et de la complexité des travaux de voirie*** ».

Le projet de piétonnisation de la rue Fernand-Buisson reste en attente. Une canalisation importante traversant cette artère fait l'objet d'une étude pour s'assurer de sa résistance aux poids lourds. La commune attend la validation des services techniques avant d'avancer », précise Cathy Hoareau. « Ce projet fait partie d'une étude globale sur les aménagements publics ».



Ces transformations nécessitent une évolution des habitudes des usagers. Les citoyens sont invités à la patience, et les conducteurs appelés à respecter scrupuleusement la signalisation et les limitations de vitesse, notamment dans **les zones à 30 km/h**, des incivilités ayant été constatées.

Les élus saluent le travail efficace des services municipaux dans la mise en œuvre rapide du nouveau schéma de circulation. *"Cette période d'essai est cruciale pour l'avenir de la ville, et la collaboration entre élus et usagers essentielle pour réussir ces changements"*, conclut l'édile.

Coin détente

Mot mêlé Grazac Décembre 2024

Mots à trouver :

Automne
Campagne
Décorations
Grazacois
Halloween
Marche
Maternelle
Opérette
Sapins
Spectacle
Village
Festivités

P	V	I	L	L	A	G	E	O	M	M
N	S	P	E	C	T	A	C	L	E	Z
A	B	T	A	U	T	O	M	N	E	F
H	F	E	S	T	I	V	I	T	E	S
D	E	C	O	R	A	T	I	O	N	S
M	T	C	A	M	P	A	G	N	E	Q
A	T	S	S	A	P	I	N	S	T	O
R	H	A	L	L	O	W	E	E	N	S
C	M	A	T	E	R	N	E	L	L	E
H	I	G	R	A	Z	A	C	O	I	S
E	H	O	P	E	R	E	T	T	E	O

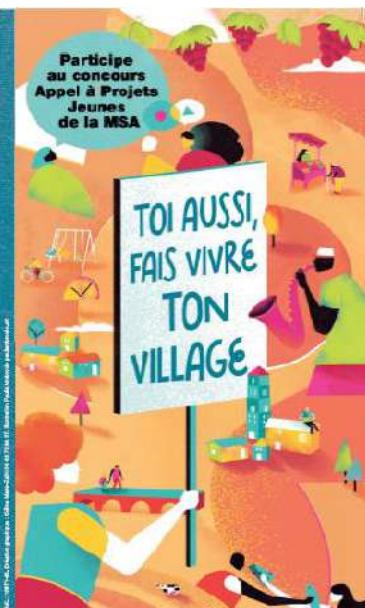
INFORMATIONS UTILES

Dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes

Vous êtes un groupe de jeunes entre 13 et 22 ans, résidant dans un territoire rural et porteurs d'un projet solidaire ou local ?

N'hésitez pas et portez candidature à l'Appel à projets Jeunes de la Mutualité Sociale Agricole ! L'Appel à projets Jeunes est un appel à projets national et porté par le réseau de la Mutualité Sociale Agricole.

Vous pouvez candidater en contactant votre caisse de MSA qui vous indiquera si l'appel à projets est organisé sur votre territoire et comment présenter votre projet: <https://www.msa.fr/lfy/contact/coordonnees-msa>



ACTEUR ENGAGÉ SUR LES TERRITOIRES RURAUX
LA MSA ACCORDE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX 13-22 ANS

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.
Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Participe à l'appel à projets jeunes MSA et tente de remporter une bourse de 1 500 à 2 500 €
Retrouvez tous les renseignements sur [msa.fr/evenements/apj](https://www.msa.fr/evenements/apj)

Participe au concours Appel à Projets Jeunes de la MSA

TOI AUSSI, FAIS VIVRE TON VILLAGE

COMMENT PARTICIPER ?
Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA. Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.
Le correspondant jeunesse de votre MSA vous communiquera la date limite de dépôt de votre dossier.
Pour plus d'infos, contactez le service social de votre MSA.

LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

UN CONCOURS LOCAL
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA recevront des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.

UN CONCOURS NATIONAL
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix « Coup de cœur des internautes » sont invités à Paris. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 à 2 500 €.

LA MSA VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE L'AVENTURE !
Un correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

LES THÉMATIQUES DES PROJETS
Les projets peuvent porter sur les thématiques suivantes :
Culture et événements grand public.
Éducation et exercice de la citoyenneté.
Lutte contre les violences et les discriminations.
Inclusion des personnes fragiles.
Prévention en santé.
Environnement et économie sociale.
Promotion de l'agriculture.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION
Votre projet pourra être sélectionné pour le concours local et national en fonction de :
Votre implication.
L'impact de votre action sur le territoire.
La dimension solidaire du projet.
L'originalité et la qualité.

Permanences à la mairie – Services d'aide sur rdv

Conseillère France Service

Pour vous aider dans vos démarches de cartes grises, déclarations fiscales, déclaration de biens immobiliers, démarches CAF, caisse de retraite, recherche d'emploi ou de logement, la CCBA, ses agents et services se rapprochent de chez vous.

Depuis mardi 26 septembre 2023 de 09h00 à 12h00, une conseillère France Services, tient ses permanences à la Mairie de Grazac.

Madame Laëtitia BONILLA, conseillère France Services tient ses permanences tous les mardis de 09h00 à 12h00 dans la salle du conseil municipal.



A gauche, Laëtitia BONILLA, conseillère France Services
A droite, Marilyn TORRES, Assistante du Président et des élus de la CCBA – Responsable du Pôle Accueil Usagers

Conseiller Numérique - Aide à l'accès aux outils numériques et services dématérialisés.

Monsieur DOS SANTOS, conseiller numérique, tient ses permanences tous les mardis de 09h00 à 12h00 dans la salle du conseil municipal.

Pour toute demande, prenez rendez-vous, ce sera plus pratique pour fluidifier les passages et ainsi vous accueillir dans les meilleures conditions.

Alors, sachez-le, plus besoin de se rendre à Auterive, ça peut se passer ici à Grazac !

Les services du quotidien à côté de chez vous.

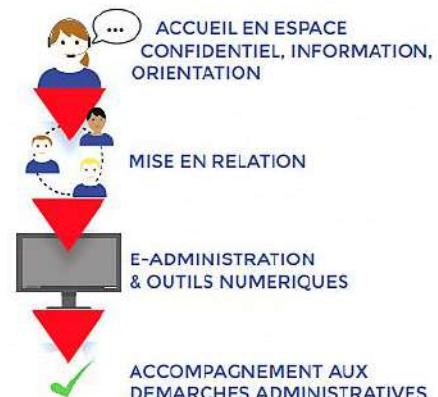
Retraite et perte d'un proche	
Je prépare ma retraite	J'ai perdu un proche
Santé	
Je dois faire des démarches CPAM et MSA	Je prends soin de ma santé
Famille	
Je dois faire des démarches CAF et MSA	
Emploi et formation	
Je dois faire des démarches Pôle Emploi	
Budget	
Je déclare mes impôts	Je paye mes amendes en ligne

Prise de rendez-vous obligatoire pour toutes les démarches proposées.

Titres sécurisés		
Mon permis de conduire	Ma carte d'identité et mon passeport	Ma carte grise
Justice		
Je fais face à un litige ou un conflit		
Logement et mobilité		
Je me déplace	Je demande une aide au logement	Je gère mon énergie
Mise à disposition d'outils informatiques		
Je souhaite un accès internet et visio	Je souhaite rédiger mes courriers administratifs	
J'imprime, je scanne, je photocopie mes documents	J'ai besoin de créer une adresse mail	



Les Services du quotidien à côté de chez vous



Services réservés aux résidents des 19 communes du Bassin Auterivain

Accédez à votre portail France Services
www.ccba31.fr

AIFP - Association Intercommunale pour la Formation Permanente

L'AIFP a une mission de solidarité et peut vous aider à trouver une solution pour financer votre projet professionnel, votre permis B, votre formation de 1er secours, votre BAFA, etc....

Vous êtes : Demandeur d'emploi ou en emploi précaire, contractuel, retraité ou détenteur d'un projet de formation, mais vous n'arrivez pas à boucler votre budget ?

Un dossier administratif est à constituer et est ensuite transmis au secrétariat de l'A.I.F.P pour une étude par le bureau. La liste des documents à fournir est à votre disposition au secrétariat du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PERMANENTE



Une solution
pour financer
votre projet
de formation



Contactez :
Le mardi de 9 h à 12 h
07.57.58.05.48
[**aifp31190@gmail.com**](mailto:aifp31190@gmail.com)

Les dossiers peuvent aussi être déposés à la CCBA l'attention de

Mme Monique Duprat
ZI Lavigne
RD 820
31190 Auterive.

Vous êtes :

-  Demandeur d'emploi ou en emploi précaire
-  En contact avec votre Pôle emploi, la Maison de l'Emploi ou la Mission Locale, Service emploi de la CCLA
-  Adulte non scolarisé
-  Détenteur d'un projet de formation, vous n'arrivez pas à boucler votre budget
-  Vous habitez dans une des communes adhérentes

Communes adhérentes

Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Grazac, Grépiac, Labarthe-sur-Lèze, Labrugère Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Venerque.

L'AIFP soutient tout type de formation :
Remise à niveau, préparation à des concours, formation artistiques (musique, danse...), informatique, PAO, langues étrangères, bibliothécaire, comptabilité, CAP petite enfance, BAFA, BAETEP, conduite d'engins de travaux, brevet de secourisme, métiers de l'environnement, permis pros...

Constituez votre dossier :

Pour chaque dossier,
l'association statue sur le montant de l'aide attribuée.
Elle sera directement versée à l'organisme de formation.

-  Curriculum Vitae
-  Lettre de motivation
-  Justificatifs de ressources
-  Devis + contenu de l'organisme de formation
-  Justificatif des démarches déjà entreprises auprès d'organismes financeurs
-  Projet personnalisé de suivi
-  Votre projet validé par Pôle emploi ou la Mission Locale
-  Transmettez votre dossier au secrétariat de l'AIFP

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PERMANENTE

CCBA pont de Clèche - 31190 MIREMONT
Tél. 05 61 50 68 17
Fax 05 61 50 58 52
mail: aifp31190@gmail.com

L'AIFP a une mission de solidarité et de complémentarité dans le cycle de la formation et de son financement. Après examen de votre dossier, l'AIFP vous permet de placer la pièce manquante à votre puzzle formation.



Certaines demandes relèvent d'autres organismes

- Handicap/personnes âgées :

- Conseil Départemental 31
- Maison de proximité Cintegabelle
- Maison des solidarités Auterive

- Titres d'identité pour les étrangers :

- Préfecture
- Point numérique sous-préfecture Muret/Saint-Gaudens

- Séparation/handicap enfants :

- Assistant social CAF 31

Les opérateurs partenaires



Gagnez du temps pour vos demandes

Pour tout besoin, contactez par téléphone votre conseillère France Services. Un rendez-vous pourra être programmé si nécessaire.

Mairie de GRAZAC

Place du Village, 31190 Grazac.

Tél. : 05 61 08 42 39

<https://www.mairie-grazac31.fr>

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de
 - 9h à 12h30
- Samedi : 10h à 12h30



Espace publicitaire



VIGOUROUX et Fils, plombier

10 Route d'Esperce

NOUVELLE CAVE À VIN

Vins de propriétés, Grands crus, Champagnes, Spiritueux, Brasserie, Art du sommelier, Epicerie fine, Chocolats etc...

LE CABANON
- des Vignes -
cabanondesvignes@proton.me
17 route de Toulouse
31190 AUTERIVE
06.81.41.12.90

REDACTEUR N° 00000001
Le cabanon est à votre disposition



« UNE EXPÉRIENCE À PARTAGER »

Venez découvrir notre sélection et bien plus encore...

Bourgogne
Bordeaux
Alsace
Champagne
Languedoc
Roussillon
Côte du Rhône

Le Cabanon
- des Vignes -

L'heure d'écouter est le meilleur moyen pour le plaisir. A l'assouvissement avec plaisir.



Les associations de Grazac

COMITE DES FETES



Comité des fêtes

Président : M. Dimitri FERE

Vice-Président :

M. Johan GARRETA

Trésorière :

Mme Amélie BERDOU

Email : cdfgrazac@gmail.com

A VOIR ET À ENTENDRE (AVE)

Présidente : Mme Patricia LORRAIN

Trésorière : *Mme Nicole COLLADO-SANCHEZ*

Secrétaire : *Mme Marie MAGNIEN*

Mail : avoiretentendre31190@gmail.com



FAKANY - ESPOIR ET VIE

Présidente :

Mme Liliane RAMAHERIRARINY

5 Chemin du Château

31190 GRAZAC



ASSOCIATION PATRIMONIALE ET CULTUELLE

Président : M. Henri Joseph SERGNI

Trésorier : *Mme Chantal STAPP*

Secrétaire : *Mme Marilyne TORRES*



ACCA (chasse) de Grazac

Président : M. ROQUES Stéphane

31550 Cintegabelle



Bruits de voisinage

Le décret du 9 mars 2012 prévoit une sanction à cette infraction :

- 68 euros d'amende à régler dans les 45 jours ;
- 180 euros au-delà de ce délai.

D'après décrets, les tapages diurnes et nocturnes sont sanctionnés par une amende à régler dans les 45 jours.

ARRETE PREFCTORAL DU 23 JUILLET 1996 CONCERNANT L'UTILISATION DES TONDEUSES :

Article 5: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que : « tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... »



Ne peuvent être effectués que:

- Les jours ouvrables de
8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de
9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de
10h à 12h et de 16h à 18h

Les commerces locaux à votre service

J'O Multi-Services 31

« J'O multi-services31, c'est votre artisan Grazacois pouvant répondre à vos besoins en passant par une large gamme de travaux telle que la pose de parquet, la réfection complète d'une pièce (démolition, isolation, placo, peinture...) mais aussi des tâches relevant plus du « petit bricolage » et de services comme par exemple : la tonte de jardin, le montage d'un meuble...

N'hésitez pas à me contacter, j'ai la solution à vos besoins ! »



LES VOLAILLES GRAZACOISES

Et toujours leurs produits issus directement de la ferme (canards gras, poulets, pintades, conserves...).

**Ouvert du Mercredi au Samedi de :
10h à 12h et de 18h30 à 20h.**

Pour toutes vos fêtes et fêtes de fin d'année, pensez à réserver des volailles festives et des paniers gourmands.

LES VOLAILLES GRAZACOISES
Lieu dit Capayrou 31190 GRAZAC
06 27 25 37 70
manfrinato@orange.fr



LE CAMION DE JADE



Camion Pizza présent **le lundi soir à Grazac**,
le mardi soir ↗ Puydaniel,
le jeudi soir ↗ Lagrace-dieu
le vendredi soir ↗ Saint-quirc.

Commandez votre pizza au 06 45 37 60 10 !

La Verte Aiguille – Couturière à Grazac

Bonjour, je suis Morgane Lemonnier la propriétaire de "Verte Aiguille", mais aussi la jeune couturière de Grazac qui vous propose ces services pour de la retouche et de la création sur mesure de vêtements et accessoires de mode et accompagnement de projet.

Vous pouvez me contacter et me laisser un message au 06.86.18.99.05 ou par email : verteaiguille.31@gmail.com

